
JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(17^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 15 octobre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. **Loi de finances pour 1987.** - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4733).

MM. Henri Bouvet,
Lucien Richard,
Yves Guéna,
Bruno Durieux,
Jean Le Garrec,
Raymond Douyère, Robert-André Vivien, rapporteur
général de la commission des finances ;
Pierre Pascallon,
M^{me} Edith Cresson,
MM. Jacques Sourdille,
Michel Margnes,
Yvan Blot,
René Drouin,

M^{me} Ghislaine Toutain,
MM. Claude Barate,
Marc Bécam.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

Rappels au règlement (p. 4752)

MM. Christian Pierret, le ministre, le président, Raymond Douyère.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4752).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1987 (nos 363, 395).

La parole est à M. Henri Bouvet.

M. Henri Bouvet. C'est un bon budget, monsieur le ministre, qui est soumis au Parlement aujourd'hui.

J'ai été très attentif hier au début de la discussion générale et je m'associe aux propos qui ont été tenus toute la soirée par mes collègues et amis de la majorité, députés de l'U.D.F. et du R.P.R. avec qui, tous ensemble - vous le savez, mais il est bon de le répéter - nous formons un bloc pour soutenir la politique réaliste du Gouvernement, pour redresser les finances de notre pays après que d'autres, qui voudraient encore donner des leçons, pendant plusieurs années n'eurent compris qu'une chose à l'économie : dépenser l'argent des autres.

J'ai écouté hier les parlementaires socialistes et communistes, qui usent et abusent tant de la liberté de blâmer qu'elle me permet d'adresser aujourd'hui au Gouvernement, sans être flagorneur, un éloge flatteur.

Certes, de retour dans l'opposition, à défaut d'avoir été en mesure de rester au pouvoir, leur rôle est de critiquer. Mais sans conteste, il est un ministère qu'ils ont conservé, c'est le ministère de la parole.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. Henri Bouvet. Si l'expérience les avait formés, ils sauraient qu'il existe des principes intangibles incontournables. M'adressant à eux - malheureusement, ils brillent par leur absence, à une exception près - je leur dirai :

« Vous ne pouvez pas créer la prospérité en décourageant l'épargne.

« Vous ne pouvez pas donner la force au faible en affaiblissant le fort.

« Vous ne pouvez pas aider le salarié en anéantissant l'employeur.

« Vous ne pouvez pas favoriser la fraternité humaine en encourageant la lutte des classes.

« Vous ne pouvez pas aider le pauvre en ruinant le riche.

« Vous ne pouvez pas éviter les ennuis en dépensant plus que vous ne gagnez.

« Vous ne pouvez pas forcer le caractère et le courage en décourageant l'initiative et l'indépendance.

« Vous ne pouvez pas aider les hommes continuellement en faisant pour eux ce qu'ils pourraient et devraient faire eux-mêmes. »

Ces principes énoncés en 1869 au congrès des Etats-Unis par le président Abraham Lincoln présentent la même actualité, la même pertinence, la même force.

Pour une France qui se réveille, suivons son précepte. Encourageons l'initiative, l'indépendance et l'épargne, pré-servons l'entreprise qui crée richesses et emplois. Je dirai sur-tout : Français, sois volontaire, ose t'assumer plutôt que de chercher à être assisté, quitte tes béquilles, en avant et marche !

C'était le thème sur lequel un Premier ministre anglais, il y a une quinzaine d'années, a gagné les élections.

Monsieur le ministre chargé du budget, je ne reprendrai pas le détail des mesures du projet de loi de finances. Sans doute quelques améliorations pourront-elles être apportées lors de la discussion des articles et des amendements. Je tiens toutefois à vous adresser un avertissement particulier, de concert avec mon collègue Gilbert Barbier, député du Jura, avec qui je travaille dans ce domaine, pour avoir pris des dispositions en faveur des professions libérales si injustement traitées au cours de ces dernières années. C'était nécessaire, car les professions libérales sont dynamiques et ô combien utiles à notre pays.

Je pense à l'article 8 du projet et au relèvement de la limite d'application de l'abattement fiscal de 20 p. 100 pour les adhérents des centres de gestion et associations agréées, qui doit passer de 192 000 francs à 250 000 francs, puis à 320 000 francs lors de la prochaine loi de finances, comme vous l'avez indiqué.

Ce relèvement de 40 p. 100 en deux ans est un progrès incontestable. C'est le retour, avec l'évolution des prix, sensiblement à la situation de 1977.

C'est dire si la gestion socialiste avait été pénalisante pour les professions libérales !

Je pense aussi à l'article 5 du projet et à la suppression progressive de la taxe sur certains frais généraux instituée en 1981, dont le taux est ramené à 15 p. 100 en 1987 et qui sera supprimée en 1988.

Ces mesures sont particulièrement bénéfiques, et, en tant que chef d'entreprise, je les apprécie hautement car elles concourent à rendre toutes les libertés de gestion aux dirigeants.

Pour terminer, monsieur le ministre, j'ose espérer que pendant l'année 1987 la Haute-Vienne, qui porte le numéro 87 et dont je veux assurer la promotion tout au long de l'année à venir bénéficiera d'une attention toute particulière, surtout après quatre-vingts ans de gestion locale socialiste qui l'ont largement paupérisée.

Le souffle de Lincoln accompagne votre projet de loi de finances. C'est le chemin. Nous le suivrons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Lucien Richard.

M. Lucien Richard. Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, constitue une étape importante vers une économie libérée de ses entraves et du dirigisme que secrétait inlassablement l'idéologie socialiste. C'est une prospective que nous suivons avec espoir, car nous approuvons les solutions que vous proposez à la crise actuelle, à savoir le rétablissement des équilibres, la diminution progressive des déficits, en particulier celui du budget, la réduction des impôts et des charges des entreprises, qui sont autant de mesures susceptibles d'engendrer un renouveau et une relance de l'activité économique et sociale de la France.

Je limiterai mon intervention, faute de temps, à quelques points qui me paraissent essentiels pour atténuer les séquelles de plusieurs années de gestion défailante.

Le premier aspect est la relance des investissements, dont dépend l'avenir de notre outil productif.

Le retard accumulé au cours des dernières années est malheureusement considérable. Il s'établit en effet, en moyenne, à plus de deux ans par rapport aux cinq pays les plus déve-

loppés - Etats-Unis, Japon, République fédérale d'Allemagne, Italie, Grande-Bretagne - pour tout ce qui touche aux investissements en matériels.

La baisse des taux d'intérêt est un élément essentiel pour favoriser l'investissement des entreprises ayant à faire face à un endettement qui les paralyse. Ce point, monsieur le ministre, me paraît capital, bien que, nous le savons, il ne dépende pas uniquement de nous.

L'allègement de la fiscalité prévue dans votre budget pour les entreprises devrait mobiliser, tout au moins on peut l'espérer, plus de 11 milliards de francs dans l'année en faveur de l'investissement. D'ailleurs, l'augmentation prévisionnelle du volume des investissements témoigne très positivement de ce changement, puisque de 1,9 p. 100 par an, nous passons à 4,1 p. 100 en 1986 et à 4,5 p. 100 en 1987. Nous sommes donc sur la bonne voie. Toutefois, nous connaissons tous le terrain perdu par notre pays dans le domaine de la compétitivité et de l'emploi, et nous ne saurions oublier le passage de la France du cinquième au seizième rang mondial de 1981 à 1986 en termes de dynamisme industriel, notamment pour l'industrie d'équipement mécanique.

La relance doit être assurée principalement par l'investissement productif plutôt que par une augmentation trop rapide de la consommation, car le risque serait grand de voir une forte demande intérieure satisfaite par un accroissement des importations. L'état de notre commerce extérieur - et ce sera ma seconde observation - ne le permettrait pas.

Le seul chiffre de 25 milliards, montant du déficit en 1985, est éloquent. La France a perdu des parts de marché considérables en bien des domaines, marchés souvent pris par nos partenaires européens au premier rang desquels vient la République fédérale d'Allemagne, mais aussi l'Italie.

Pour donner un coup d'arrêt et inverser la tendance, vous avez prévu un budget de commerce extérieur en augmentation importante. Cela se justifie pleinement tant le renforcement de notre solde industriel passe par une action volontariste de l'Etat, une présence permanente et active du plus grand nombre d'entreprises sur les marchés étrangers, en particulier sur ceux de l'O.C.D.E. Il importe de créer des courants d'affaires réguliers, plus porteurs, à terme, que les gros contrats au coup par coup.

Plusieurs instruments peuvent utilement concourir à cet objectif, entre autres la levée totale du contrôle des changes, l'assurance prospection, l'assouplissement du régime de provision fiscale pour investissement commercial à l'étranger. Tout doit être mis en œuvre pour alléger la fiscalité des entreprises et les aider à percer sur les marchés extérieurs. Pourquoi ne pas imaginer dans ce domaine, par exemple, des allègements supplémentaires de la taxe professionnelle, qui seraient d'ailleurs largement compensés par les rentrées des devises ainsi recouvrées ?

La taxe professionnelle sera le dernier point de mon intervention. Son caractère anti-économique a maintes fois, à juste titre, été dénoncé. Mais nous savons aussi que le produit de cette taxe profite aux communes dont elle constitue l'un des moyens d'intervention économique.

Le budget pour 1987 s'efforce de parvenir à un équilibre, puisqu'il associe à une réduction de 5 milliards de francs un mécanisme de compensation en faveur des communes et qu'à partir de 1988, la taxe devrait frapper moins aveuglément les entreprises dont les bases - investissements, effectifs nouveaux - se seront élargies. Il y a une logique et un réalisme qu'il convient de souligner, même si cela ne suffit pas à régler le problème. Le réaménagement sera difficile à mener à bien, car il faudra concilier l'intérêt des entreprises, qui est de voir leurs charges décroître, et celui des collectivités locales qui consentent parfois de lourds sacrifices pour attirer des industries créatrices d'emploi sur leur territoire.

Un troisième paramètre, celui de l'emploi, doit être également pris en compte, de telle sorte que cette taxe n'ait pas pour résultat de contrarier les effets positifs des mesures prises par ailleurs en faveur de l'emploi des jeunes.

En conclusion, je fais confiance à l'action entreprise par le Gouvernement pour redresser progressivement les déséquilibres économiques et corriger les imperfections de la fiscalité. Le projet qui nous est soumis apporte incontestablement des gages de cette volonté de redressement. Nous nous en réjouissons et nous vous soutiendrons, monsieur le ministre, dans votre action. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole et à M. Yves Guéna.

M. Yves Guéna. La reprise, comment y parvenir ? Voilà la seule question. Je ne vous la poserais pas, monsieur le ministre, puisque aussi bien vous vous l'êtes posée vous-même et que tout votre budget est sous-tendu par la réponse que vous y apportez.

Vous avez fait le choix des allègements fiscaux : 28 milliards au total, 11 pour les entreprises, 17 pour les particuliers. En général, on approuve la méthode, et je l'approuve. Parfois, on en discute les modalités.

A propos de ces modalités, trois questions se posent.

La première est celle du rapport entre les allègements pour les particuliers et les allègements pour les entreprises. Certains considèrent qu'il aurait fallu alléger davantage les impôts des entreprises et un peu moins, par voie de conséquence, ceux des particuliers. Je ne le crois pas. Je pense que vous avez eu raison de choisir des allègements significatifs des impôts des particuliers, pour deux raisons.

Premièrement, ces allègements représentent une sorte de signal qui sera compris par la plus grande partie des contribuables et qui marquera bien le changement de politique économique du Gouvernement. S'ils avaient principalement porté sur les entreprises, beaucoup moins de personnes en auraient eu conscience.

Deuxièmement, je ne crois pas aux effets pervers, notamment sur notre balance commerciale, des allègements d'impôts pour les particuliers. Ils n'auront pas les mêmes effets qu'une relance de la consommation par l'augmentation des traitements, des salaires et des prestations, car ils sont ressentis par les intéressés plutôt comme une épargne et traités comme tel. Ils ne seront donc pas gaspillés.

M. Serge Charée. Très juste !

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Yves Guéna. En ce qui concerne la deuxième question que posent les modalités retenues pour les allègements, je reviendrai quelque peu en arrière. Il a été décidé, dans le collectif pour 1986, d'abaisser à 45 p. 100 l'impôt sur les sociétés non seulement pour les bénéficiaires réinvestis, mais pour l'ensemble des bénéficiaires. Etait-ce opportun ? Je le crois pour ma part. Vous avez eu raison de faire le choix de la liberté, car ce n'est pas à nous, à l'administration ou au Gouvernement de dire aux entreprises comment elles doivent utiliser leurs bénéfices.

Troisième question que posent les modalités des allègements fiscaux, la détaxation de l'investissement. Je serais tenté de répondre, même si cela peut apparaître quelque peu dialectique, que l'on adopte le taux de 45 p. 100 pour l'impôt sur les sociétés ou que l'on accorde la détaxation à l'investissement, mais que l'on ne peut pas faire les deux à la fois.

Il y a quelque chose d'illogique à demander la liberté pour les entreprises par le biais de l'abaissement à 45 p. 100 de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble des bénéficiaires et à réclamer en même temps l'intervention de l'Etat pour soutenir l'investissement, au moins pour cette année. J'ajoute que - du moins pour la France, je ne parle pas de l'étranger - toutes les expériences que nous avons faites ont montré que les détaxations à l'investissement ne donnaient pas toujours les résultats merveilleux que l'on en attendait.

Donc, monsieur le ministre, les allègements fiscaux que vous prévoyez sont une bonne chose. Les mesures proposées sont bien dosées. Elles sont de nature à donner les résultats escomptés, c'est-à-dire accompagner la reprise.

Cela dit, il faudra continuer. Vous l'avez laissé entendre, laissé espérer, quasiment promis, la suite, ce sera l'abaissement à 42 p. 100, en 1988, de l'impôt sur les sociétés et un nouvel écrêtement pour l'impôt général sur le revenu des particuliers. C'est bien, mais cela ne pourra être obtenu sans effort. Vous le savez, et vous l'avez dit.

Il faudra, d'abord, un effort accru pour diminuer les dépenses de l'Etat. Vous l'avez commencé cette année avec beaucoup de courage et de bonheur. Ce sera plus difficile de le poursuivre l'année prochaine. Ce sera pourtant nécessaire. C'est le revers de la médaille brillante des allègements fiscaux.

Ensuite, je ne crois pas que l'on puisse à la fois abaisser l'impôt sur les sociétés - on pourrait aller au-dessous de 42 p. 100, je ne suis pas contre - et maintenir le système d'aide aux créations d'emplois et aux créations d'entreprises tel que nous le connaissons depuis des années, bien avant

1981, je le reconnais, avec ses financements croisés très compliqués de l'Etat, de la région, du département, de la commune. Or je ne vois pas très bien où est, dans ce que vous nous proposez, la réforme profonde que nous souhaiterions sur ce point.

Enfin, il faudra un effort de rigueur de la part des collectivités locales. Naturellement, en tant que maire, je ne souhaite pas que l'on me dicte ma conduite, mais si les prélèvements des collectivités locales continuent à augmenter, il y aura une contradiction avec l'effort que vous faites pour alléger les prélèvements de l'Etat. Or, de 1980 à 1986, les impôts locaux ont augmenté de 25 p. 100. C'est beaucoup, et je souhaiterais, monsieur le ministre, que l'on fasse une étude objective sur le prix de la décentralisation et sur l'augmentation du coût de fonctionnement des organismes publics depuis qu'elle est entrée en application.

Restent les prélèvements sociaux. On vous reproche généralement d'avoir augmenté les prélèvements sociaux dans le même temps où diminuaient les prélèvements de l'Etat, ce qui est considéré comme un coup d'épée dans l'eau.

M. Pierre Mauger. Cela n'a rien à voir !

M. Yves Guéno. Or ce n'est pas le cas. En effet, une dérive normale aurait amené non seulement une augmentation des prélèvements sociaux, mais aussi des prélèvements au titre des impôts.

M. Pierre Mauger. C'est effectivement un mauvais procès.

M. Yves Guéno. Ce que vous avez obtenu, monsieur le ministre, me semble donc positif.

Naturellement, je souhaiterais - mais je ne peux pas m'étendre là-dessus - qu'à partir de l'année prochaine vous cherchiez à régler ce problème des dépenses sociales autrement qu'en utilisant cette rustine - excusez-moi de la comparaison - que l'on met régulièrement sur un pneu chaque fois qu'il commence à fuir, et qui s'appelait cette année le 0,4 p. 100. Je mesure bien la difficulté, mais je pense, monsieur le ministre, qu'il faut la surmonter.

En conclusion, ce projet de budget est favorable aux entreprises grâce à l'abaissement de l'impôt sur les sociétés, l'abaissement de la taxe sur les frais généraux - vous l'avez programmé sur trois années, mais vous allez, je crois, suivre la commission des finances qui souhaite que cela se fasse en deux ans -, l'allègement de la taxe professionnelle, l'aménagement de la provision pour congés payés, sans oublier ce que nous avons déjà voté au début de la législature, c'est-à-dire l'abattement des cotisations sociales pour le recrutement des jeunes, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, etc.

De ce fait, une critique est souvent formulée : celle d'aider non les entreprises mais les entrepreneurs, ou même, à en croire certains, de faire la politique des patrons.

Il y a là un *distingo* très subtil, mais je dois dire que, comme gaulliste, j'y suis un peu sensible. On ne peut pas sauter par-dessus ce problème. Je n'apporte pas de solution, mais je souhaiterais, monsieur le ministre - et ce sera mon dernier mot - que les entrepreneurs prennent conscience de ce que vous faites, de ce que nous faisons pour les entreprises et qu'ils vous répondent en anticipant la reprise. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Durieux.

M. Bruno Durieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion sur le projet de budget s'est concentrée depuis plusieurs semaines sur la question de l'investissement. Cette question est certes très importante - et c'est d'ailleurs à elle que je consacrerai le fond de mon intervention - mais elle prend un tour idéologique et politique que je regrette profondément.

Il serait navrant que le débat sur la situation de l'investissement productif et sur la politique fiscale concernant les entreprises se réduise à une querelle idéologique stérile ou à une discussion vaine sur l'aspect libéral ou non de telle ou telle mesure.

Il serait désolant que ce débat soit travesti en affaire ou en fantasme politique. On a parlé à ce propos d'offensive « barriériste » - je mets le terme entre guillemets - sur l'investissement. Il est vrai que M. Raymond Barre a indiqué publique-

ment qu'il lui paraissait de la plus grande importance que « la baisse de la fiscalité profite essentiellement aux entreprises ».

Je ne sache pas que, même dans le cas où le Gouvernement ne modifierait pas son projet, il ait l'intention de ne pas voter le texte du Gouvernement. Les « barriéristes », comme on dit, n'ont pas le goût du désordre et ne feront rien qui puisse ébranler la cohésion de la majorité.

M. Pascal Clément. Très bien !

M. Pierre Mauger. Excellent !

M. Bruno Durieux. C'est bien parce qu'ils ont la conscience parfaitement tranquille en ce domaine qu'ils ne se privent pas pour autant d'exprimer des observations et, le cas échéant, des réserves sur tel ou tel aspect du projet de loi de finances.

Je regretterai également que le débat sur l'investissement productif occulte tout ce que le projet gouvernemental comporte de positif.

C'est la première fois depuis bien longtemps que la progression des dépenses publiques est stabilisée en francs constants.

C'est aussi la première fois depuis bien longtemps que le déficit prévisionnel est inférieur à celui de l'année précédente. Et l'on peut espérer raisonnablement que l'exécution du budget confirmera cette prévision.

De même, il faut se féliciter de la réduction de la fiscalité que comporte le projet du Gouvernement.

Ces trois résultats - j'insiste sur ce point très positif - sont d'autant plus remarquables que la situation budgétaire que vous avez héritée, monsieur le ministre, est profondément dégradée.

Cet après-midi, vous entendrez M. Fabius s'exprimer au nom du groupe socialiste sur votre politique budgétaire. Vous devez comme moi, comme nous tous ici, attendre avec beaucoup de curiosité ses analyses et ses conseils. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) M. Fabius n'a-t-il pas attaché son nom aux budgets les plus extravagants que nous ayons connus durant la V^e République ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Charles Revet et M. Jacques Sourdille. C'est vrai !

M. Bruno Durieux. Je suis convaincu qu'il a beaucoup de remarques pertinentes à présenter, spécialement dans le domaine économique et financier. On l'écouterait attentifs, émus et recueillis. Quoi qu'il en soit, M. Fabius a laissé à ses successeurs, d'abord à M. Bérégovoy et ensuite à vous-même, monsieur Juppé, un budget qui est déséquilibré, déstabilisé et dégradé. M. Bérégovoy a colmaté les brèches avec un sens aigu du trompe-l'œil et de l'artifice. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Pierret et M. Jean Le Gerrec. Vous êtes injuste !

M. Bruno Durieux. C'est vous, monsieur le ministre, qui devez maintenant traiter au fond les innombrables problèmes que vos prédécesseurs vous ont légués.

M. Pierre Bérégovoy. Vous ne croyez pas ce que vous dites !

M. Bruno Durieux. Je veux également souligner la clarté et la justesse des priorités que vous avez retenues en matière de dépenses.

Il fallait accroître les moyens de la défense. Il fallait accroître les moyens du ministère de la justice et du ministère de l'intérieur pour faire face aux problèmes de sécurité.

M. Jean-Pierre Belligand. En commission, vous avez démolé le projet.

M. Raymond Douyère. Il ne fait que dédouaner les barriéristes !

M. Bruno Durieux. Il fallait réduire les effectifs de la fonction publique, non pour le plaisir de les réduire, mais parce que c'est une condition de la modernisation de la fonction publique. La fonction publique n'échappe pas à l'impératif de compétitivité.

M. Jean Le Gerrec. Enfin, monsieur Durieux, soyez sérieux !

M. Raymond Douyère. Il faut relire les comptes rendus de la commission !

M. Bruno Durlieux. Tous ces choix doivent être approuvés sans ambiguïté.

Si la politique dans laquelle s'inscrit le volet des dépenses du projet que vous présentez, monsieur le ministre, est parfaitement claire et cohérente, celle dans laquelle s'inscrivent les mesures fiscales paraît moins convaincante.

Fallait-il réserver aux particuliers la plus grande partie des allègements fiscaux ? Fallait-il procéder à une réduction de l'impôt sur le revenu qui a pour effet d'accroître la concentration de cet impôt, laquelle, nous le savons, est déjà excessive ? Fallait-il enfin supprimer toute incitation fiscale à l'investissement productif et réduire la taxe professionnelle de manière uniforme ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah !

M. Bruno Durlieux. Au risque de paraître manquer de finesse politique, je défendrai la thèse selon laquelle il fallait, premièrement, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, supprimer la surfiscalité socialiste - vous l'avez fait - qui est décourageante et démotivante, et privilégier, comme vous le faites également, les familles, et deuxièmement, concentrer le principal de la marge de manœuvre fiscale sur l'impôt sur les sociétés, sur la taxe professionnelle et sur un crédit d'impôt sur l'investissement.

Peut-être avez-vous craint une offensive de la gauche sur le thème : « Tout pour les riches ! » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) En fait, vous subissez déjà cette offensive, et je ne serais pas étonné que M. Fabius en parle lui aussi. C'est la spécialité de la gauche dans l'opposition. C'est son fonds de commerce. Elle ne s'en défendra pas de sitôt.

M. Paul Mercleca. Non, c'est la réalité !

M. Bruno Durlieux. Mais il y a eu l'expérience des cinq années passées, que les Français ne sont pas près d'oublier.

M. Raymond Douyère. Eh non ! Et ils vous le montrent !

M. Bruno Durlieux. En matière de progrès social et de conditions de vie des catégories les moins favorisées, la gauche, c'est 650 000 emplois perdus et un taux de chômage record.

M. Christian Pierret. N'importe quoi !

M. Jean-Pierre Belligand. On va faire le bilan bientôt !

M. Bruno Durlieux. J'ajoute que la même gauche a - tardivement, mais, espérons-le, sincèrement - découvert le rôle de l'entreprise et la nécessité du profit.

M. Charles Revet. Très bien !

M. Jean Le Garrec. Mais pourquoi dites-vous des choses pareilles ?

M. Bruno Durlieux. Enfin, monsieur le ministre - et c'est, je crois, ce qui importe le plus - vous pouvez prendre les Français à témoin de la réalité de la situation économique présente.

Dans tous les domaines, la France affiche un retard préoccupant et croissant par rapport à ses principaux concurrents. Qu'il s'agisse de l'emploi, de la croissance, de la productivité, de l'exportation, des parts de marché mondial, de l'investissement ou de la rentabilité des entreprises, nous avons du retard et nous accumulons du retard. Nous ne cessons de reculer dans la compétition internationale. Une telle situation ne se redresse ni en six mois ni en un an. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pascal Clément et M. Charles Revet. Très bien !

M. Bruno Durlieux. A quoi tiennent ces handicaps ? Ils ont fondamentalement une cause commune : la faiblesse de nos entreprises et, plus précisément, l'insuffisance de leur rentabilité, l'insuffisance de leur capacité de production compétitive et, enfin, l'insuffisance de leurs investissements.

Je ne vous « inonderai » pas de chiffres. Je n'en citerai que deux. Aujourd'hui, pour atteindre un taux de croissance de l'ordre de 3 à 3,5 p. 100, taux de croissance nécessaire pour stopper la chute des effectifs, il faudrait un niveau d'investissement supérieur de 20 à 25 p. 100 à ce qu'il est aujourd'hui.

Tous nos grands concurrents ont connu peu ou prou une situation voisine de la nôtre au lendemain du deuxième choc pétrolier.

Leurs gouvernements, généralement considérés comme libéraux, ont tous appliqué une politique tendant à réduire les déficits publics et à soutenir vigoureusement l'investissement par des incitations fiscales parfois massives.

Ce n'est que récemment qu'ils sont passés à la baisse indifférenciée de l'impôt sur les sociétés, car, chez eux, l'investissement est puissamment reparti. Ils ont réglé le problème de l'investissement. Pas nous !

Chez nous, entre le deuxième choc pétrolier et aujourd'hui, l'investissement productif s'est effondré. Il a été à peine stabilisé en 1985, et il repart bien modestement cette année.

Je ne crois pas que nous puissions faire l'économie d'une action directe sur l'investissement.

A ceux qui estiment qu'une telle action n'est pas moderne car elle ne concernerait que les biens physiques, je recommande de se rendre dans des pays réputés pour leur archaïsme comme le Japon, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne. Ils verront combien les responsables de ces pays se désintéressent des équipements productifs !

A ceux qui estiment qu'une telle action s'inspire d'un dirigisme dépassé, je ferai la même réponse et je leur demanderai, en outre, s'ils sont satisfaits des mesures fiscales prises par le Gouvernement dans le projet de loi de finances en faveur du bâtiment, mesures que personnellement j'approuve sans réserve et que je ne qualifierai pas de dirigistes.

A ceux qui s'inquiètent des effets d'une telle action sur la balance commerciale, on peut répondre, comme l'a fait, d'ailleurs, hier M. le ministre d'Etat, que les inconvénients seraient réduits par la mise en œuvre d'incitations fiscales applicables pour plusieurs années. J'ajoute, du reste, qu'un déficit commercial est tolérable s'il correspond à un effort d'équipement qui accroît la compétitivité de l'économie et prépare des excédents futurs.

Enfin, à ceux qui affirment que les incitations fiscales sont inefficaces, je ferai remarquer que jamais la France n'a appliqué un mécanisme général et durable comme celui que nous préconisons. M. Raymond Barre en avait mis un sur pied en 1980. Malheureusement, le gouvernement socialiste l'a vidé immédiatement de son contenu dès son arrivée au pouvoir.

M. Christian Pierret. Nous l'avons modifié !

M. Bruno Durlieux. Il y a mis, comme chacun sait, une condition sur l'emploi qui l'a vidé de son contenu.

En fait, les expériences étrangères, notamment américaines et allemandes, démontrent que l'efficacité de ces mécanismes est grande.

Monsieur le ministre, j'ai apprécié ce qu'a dit hier M. le ministre d'Etat, puisqu'il est convenu qu'un mécanisme d'incitation fiscale à l'investissement pouvait réellement stimuler l'investissement pourvu qu'il soit général et permanent. Ce faisant, il a posé le problème dans ses termes véritables : celui du coût de telles aides.

Oui, ces aides sont coûteuses, mais peut-on, dans la situation grave que nous connaissons aujourd'hui, s'en dispenser ? Je crains que non.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je fais sur le projet de loi de finances. Il n'empêche, je le répète, que ce projet comporte un grand nombre d'éléments positifs et tranche suffisamment avec la gestion passée pour que je le vote, même si nous ne sommes pas entendus sur toutes nos suggestions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, dans la sérénité de cette matinée, j'interviendrai sur deux sujets d'importance.

Le premier concerne la situation de la fonction publique et la politique que traduisent les orientations du présent projet de budget. C'est un problème d'actualité qui est très préoccupant car la défense du service public est quelque chose d'essentiel.

M. Christian Pierret. Très bien !

M. Jean Le Garrec. Cette défense passe incontestablement par un effort de modernisation.

Nous avons développé, en 1985, le thème : « service public, service du public ».

Il est indispensable de donner à l'administration une plus grande rapidité et une plus grande souplesse. Adaptation à des besoins nouveaux et ouverture vers l'utilisateur : nous sommes largement d'accord là-dessus. Mais nous divergeons sur la méthode utilisée.

Qu'il faille du temps pour cette action de modernisation, chacun en conviendra. Qu'il faille des moyens, c'est évident. Mais il existe une condition fondamentale : la confiance de ceux qui participent à l'exécution du service public.

L'analyse des grands systèmes montre très clairement qu'on ne peut en modifier un qu'en prenant appui sur les volontés internes, sur les dynamiques des personnels, sur la capacité d'adaptation et la mobilisation sur ces objectifs.

Or il est évident, monsieur le ministre, que, à travers les décisions que vous prenez dans ce budget, vous êtes en train de casser cette capacité d'adaptation, de détruire ces dynamiques et de démobiliser ceux qu'il faudrait d'abord mobiliser.

A ce titre, votre politique va totalement à l'encontre de l'objectif que vous affichez. Je vous le démontrerai particulièrement sur deux points très précis - mais nous aurons l'occasion d'y revenir dans la suite de la discussion budgétaire.

Premier point : la politique en matière d'effectifs. Nul ne doute qu'il faille demander un effort. Nous l'avons fait, mais chacun sait que, au-delà d'un effort maîtrisé, qui correspondait en gros à celui que nous avons réalisé dans la loi de finances pour 1986, on va à l'encontre du but recherché. Or c'est ce que vous faites dans le présent projet de loi de finances.

Vous allez détruire les capacités d'adaptation des services extérieurs. Vous allez entraîner, à brève échéance, un vieillissement de la fonction publique par votre décision de non-remplacement d'un peu plus d'un poste sur deux d'agent de la fonction publique partant à la retraite. Vous interdirez ainsi l'adaptation et la modernisation de cette fonction publique.

Il y a là quelque chose de vital et votre décision sera douloureusement vécue par l'ensemble des agents.

Un mot sur la politique des rémunérations.

La prise en compte du « G.V.T.-solde » dans cette politique fait que, si l'on pousse l'analyse jusqu'au bout et si l'on ajoute à ce G.V.T.-solde, d'environ 1,63 p. 100, les effets de quelques politiques catégorielles, soit 0,21 p. 100, on s'aperçoit que, dans l'hypothèse où l'inflation tournerait autour de 2 p. 100, l'ensemble de la fonction publique, sauf les agents bénéficiant d'une amélioration de situation, connaîtrait une diminution du pouvoir d'achat de 2 p. 100.

Ainsi, vous organisez systématiquement la baisse du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents. En plus, vous l'organisez pour les plus défavorisés. En effet, les analyses récentes montrent que l'effet du G.V.T. est relativement plus important pour les catégories les plus élevées, puisqu'il atteint 4 p. 100, et qu'il est négligeable pour les basses catégories, celles pour lesquelles, d'ailleurs, vous mettez fin à la politique de réévaluation que nous avons menée.

Ainsi, par ce double effet de votre politique de l'emploi et de votre politique de rémunération, vous cassez complètement la dynamique que nous avions créée. Vous confondez effort nécessaire et destruction des moyens d'adaptation du service public à ses missions. Vous prenez là, monsieur le ministre, une très lourde responsabilité. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Deuxième point de mon intervention : la situation des contrats de plan entre l'Etat et les régions.

Cette politique a été conduite après une négociation qui a duré presque un an avec toutes les régions. Elle a abouti à la signature de contrats de plan entre l'Etat et l'ensemble des régions.

Chacun se félicite de l'action qui a été menée. Celle-ci s'est concrétisée par l'engagement de crédits importants, par la constitution d'environ mille dossiers, par une mobilisation des énergies régionales et de l'Etat sur des objectifs de modernisation, d'adaptation et de préparation de l'avenir. Ces contrats de plan Etat-régions traduisaient aussi une volonté de solidarité nationale et d'aide à certaines régions comme la Lorraine ou le Nord - Pas-de-Calais,...

M. Christian Pierret. Elles en avaient besoin !

M. Jean Le Garrec. ...de façon que celles-ci puissent préparer l'avenir, rattraper des retards culturels et se mobiliser pour corriger les dégâts occasionnés par les adaptations industrielles.

C'est là, monsieur le ministre, une grande politique, mais j'ai quelques inquiétudes en votre capacité de la maintenir pour l'avenir, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, le ministre chargé du Plan fait en permanence des déclarations sur l'inutilité de cette action, ce qui ne laisse d'inquiéter sur la suite des opérations.

Ensuite, il est bien évident que votre projet de budget se traduit par la disparition d'un certain nombre de priorités fondamentales en matière de politique de la recherche, de politique d'économies d'énergie, de politique culturelle, de politique de création d'entreprises, de politique de soutien à l'adaptation des petites et moyennes entreprises.

Nous avons donc de graves inquiétudes, monsieur le ministre. D'ailleurs, nous savons déjà que, pour certains contrats de Plan, vous éprouverez de grandes difficultés à poursuivre les projets mis en place, qu'il s'agisse de la création de centres d'innovation et de transfert technologiques, notamment en Auvergne ou dans le Nord - Pas-de-Calais, ou de la mise en place d'une politique d'économies d'énergie qui, même si ses effets sont marginaux en matière d'économies d'énergie, a de grandes conséquences sur la valorisation des logements collectifs ou individuels ou sur la création d'emplois, notamment dans le secteur artisanal. Je pourrais citer aussi l'abandon de la politique culturelle qui remettra en cause des initiatives importantes - je pense par exemple à ce qui a été fait pour le théâtre du Hainaut dans l'Avesnois - l'abandon de la politique de soutien à la création d'entreprises, celui de la politique de modernisation des P.M.E. et des P.M.I. ou celui de l'action extrêmement efficace menée par l'Anvar.

Je vais arrêter là cette énumération déjà très longue.

La contractualisation entre l'Etat et les régions avait un double effet : elle traduisait une volonté nouvelle d'adaptation de la qualification en fonction de données économiques profondément transformées et elle permettait une mobilisation commune d'énergies pour rechercher l'efficacité et la modernisation de notre pays. J'ai l'impression, monsieur le ministre, que vous remettez en cause un pan entier de l'action que nous avons conduite.

Il était prévu qu'un rapport d'exécution du Plan soit remis annuellement à la commission des finances, lors de la session de printemps. Je veux bien admettre que celle du printemps dernier n'était pas la plus propice à l'étude de ce rapport, mais puisque ce rapport existe, peut-il être communiqué, dans les prochains jours, à la commission des finances et à son président ? En effet, il serait extrêmement utile que nous puissions faire le point sur l'exécution des contrats de Plan entre l'Etat et les régions et que nous analysions comment ont été prises en compte les priorités du Plan.

Ce problème inquiète fort l'ensemble des présidents de régions. Tous sont, en effet, conscients qu'à travers l'action que nous avons conduite, c'est la capacité d'adaptation, l'effort de solidarité et la préparation de l'avenir qui étaient visés.

Monsieur le ministre, votre politique risque de mettre en cause non seulement les capacités d'adaptation du service public et sa nature même, mais aussi l'effort que nous avons entrepris de modernisation et de préparation de l'avenir. Voilà pourquoi elle suscite des critiques extrêmement vives. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Raymond Douyère.

M. Raymond Douyère. Monsieur le ministre, dans une affiche désormais célèbre, vous invitiez les Français à s'exclamer « Vivement demain ! ».

M. Christian Pierret. C'est ce que nous pensons aujourd'hui !

M. Raymond Douyère. Nous y sommes, aujourd'hui...

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Eh oui, cela démarre !

M. Raymond Douyère. Considérons donc votre politique au regard de la justice sociale et de la justice fiscale qu'elle propose.

Le premier résultat que vous êtes en mesure d'afficher, c'est 100 000 chômeurs supplémentaires ! De plus, M. le ministre d'Etat, en décrivant la politique économique qu'il comptait conduire, a précisé qu'entre les suppressions et les créations d'emplois, il n'y aurait pas, en 1987, de création nette d'emplois.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement. Nous, nous ne mentons pas !

M. Raymond Douyère. « Vivement demain que ça aille mieux ! », proclamiez-vous. Mais cela va-t-il mieux pour l'ensemble des Français qui doivent payer l'impôt ?

Dés votre arrivée au pouvoir, vous avez supprimé l'impôt sur les grandes fortunes, rétabli l'anonymat sur l'or, annulé les dispositions que nous avons prises en matière de donation-partage et supprimé certains freins à l'évasion fiscale. En fin de compte, vous vous montrez tel que vous êtes et faites la preuve du caractère réactionnaire de votre politique.

Vous disiez également : nous diminuerons les prélèvements obligatoires. Qu'en est-il ? Ceux-ci ont-ils baissé ou baisseront-ils ? Et qu'il y ait une baisse ou un maintien, y aura-t-il une répartition équitable ?

Nous constatons d'abord que vous n'avez pas réussi à faire baisser les prélèvements obligatoires. En effet, si ceux-ci sont passés de 45,6 à 45,1 p. 100, de 1985 à 1986, c'est le résultat de la bonne gestion socialiste. Et M. le ministre de l'économie et des finances a lui-même annoncé, pour 1987, le maintien d'un taux de 45,1 p. 100.

M. le ministre chargé du budget. Que s'est-il passé entre 1981 et 1985 ?

M. Raymond Douyère. Je vais justement y venir, monsieur le ministre.

Pendant le septennat de M. Giscard d'Estaing, les prélèvements obligatoires ont augmenté de 1 p. 100 par an. Il est vrai que, nous aussi, nous avons continué à les augmenter. Toutefois, nous avons considéré qu'il fallait mettre un frein à cette augmentation. Nous avons réussi ! En effet, les résultats que vous constatez aujourd'hui sont la conséquence des mesures que nous avons prises et non celle des dispositions que nous prenons. D'ailleurs, vous avouez que, l'année prochaine, il y aura une stabilisation et non une diminution. Et, lors du budget pour 1988, nous aurons l'occasion de voir - si vous êtes encore au pouvoir - si vous êtes capables d'induire une diminution des prélèvements obligatoires.

Pour ma part, je n'ai pas de religion particulière sur les prélèvements obligatoires. Cela dit, il faut bien considérer que parmi ces prélèvements obligatoires - et M. d'Ornano s'est livré à une longue exégèse à ce sujet - doivent être intégrées les augmentations de cotisations sociales qui ont été réelles ces dernières années, mais qui traduisent le haut degré de protection sociale auquel est parvenu notre pays. Si les prélèvements sociaux sont plus forts en France que dans d'autres pays, c'est simplement parce que la protection sociale y est plus forte.

M. Jean Le Garrec. C'est excellent, monsieur Douyère !

M. Raymond Douyère. Si les prélèvements obligatoires sont plus faibles aux Etats-Unis, c'est parce que ce pays a une sécurité sociale à deux vitesses. Aux Etats-Unis, seuls les riches peuvent se payer une haute protection sociale équivalente à celle qui existe en France. Voilà la véritable raison pour laquelle les prélèvements sont plus faibles dans ce pays qu'en France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un économiste de renom, M. Pierre Uri, a largement démontré que les prélèvements sociaux participent à une redistribution des revenus et que si les prélèvements sociaux n'existaient pas - ou à un degré moindre - la France aurait un taux de prélèvement obligatoire sensiblement équivalent à celui des autres pays.

M. Jean Le Garrec. Tout à fait exact !

M. Raymond Douyère. Les différentes mesures prévues dans le projet de budget pour 1987 sont-elles fiscalement justes ? En fait, elles sont la traduction de la politique réactionnaire que vous conduisez.

M. Jean Le Garrec. Le mot est juste !

M. Raymond Douyère. Si vous pouvez faire état de 27 milliards de francs d'allègements fiscaux, c'est tout simplement grâce aux recettes supplémentaires que vous avez enregistrées en raison de notre bonne gestion - le produit de l'impôt sur les sociétés va progresser de 19 p. 100 entre 1986 et 1987 - et non de l'action que vous menez. Si les sociétés réalisent plus de bénéfices, c'est grâce à notre action précédente.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Ce n'est pas croyable !

M. Raymond Douyère. Vous recueillez aujourd'hui les fruits de notre effort !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Raymond Douyère. Votre politique est donc bien une politique réactionnaire.

M. Jacques Sourdilhe. C'est un sophisme !

M. Raymond Douyère. Non, mon cher collègue, ce n'est pas un sophisme. Vous le verrez.

De plus, vous allez accorder des allègements fiscaux particuliers. Et, chaque fois, vous les ciblez sur une catégorie sociale bien précise. C'est ainsi que 130 000 contribuables vont bénéficier de 7 milliards d'allègements fiscaux, soit une moyenne de 70 000 francs, alors que la « décote Juppé » - qui n'est, en fait, que la prolongation de la décote que nous avons nous-mêmes mise en place en 1986 - exonérera deux millions de contribuables de 2 milliards de francs, soit moins de 1 000 francs en moyenne. Voilà votre justice fiscale, monsieur le ministre !

Je n'insisterai pas sur la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes. Hier, notre ami Christian Pierret a largement fait justice des propos que vous tenez à ce sujet.

M. François Loncle. Et avec quel talent !

M. Raymond Douyère. Il a rappelé que dans les autres pays développés, sauf en R.F.A., l'imposition sur le capital était bien plus élevée qu'en France. Pourquoi avez-vous supprimé l'impôt sur les grandes fortunes, sinon pour faire plaisir à une petite catégorie de contribuables ?

Dois-je ajouter qu'il était normal que certains de ceux qui bénéficient de cette suppression de l'impôt sur les grandes fortunes figurent en tête de vos listes électorales ! Ainsi, dans mon département, se trouvait en tête de liste une personne qui bénéficie de l'abaissement de l'impôt sur le revenu et de la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes. Il est donc directement intéressé par votre politique.

M. Jean Le Garrec. Tout s'éclaire !

M. Jacques Sourdilhe. Vous nous racontez des histoires de canton !

M. Raymond Douyère. Voilà la réalité des discours et celle des faits !

De plus, vous avez abaissé le taux de l'impôt sur les sociétés, permettant ainsi une augmentation de l'avoir fiscal.

Vous avez donc pris un certain nombre de mesures en faveur d'une catégorie particulière de contribuables, ce qui montre bien le caractère réactionnaire de votre politique.

Je rappelle que 9 millions de contribuables ne paient pas d'impôt. M. le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation a reconnu hier que la structure de l'impôt en France était mauvaise. Pourquoi un gouvernement libéral, désireux de tout changer, ne la réforme-t-il pas ?

Cette structure a un peu la forme de la lettre Z. Le trait inférieur du Z est large et représente à peu près 9 millions de contribuables - lorsque nous étions au pouvoir il en représentait 7 millions - lesquels vont bénéficier d'une diminution très faible. Le jambage oblique du Z, lui, traduit la progressivité de l'impôt, qui est très forte en France par rapport à celle des autres pays, et il convient d'y apporter remède. Enfin, le trait supérieur du Z correspond à un accroissement encore plus élevé. Or vous réduisez l'angle formé par ce trait supérieur et le jambage. Ainsi, ce Z est-il maintenant très étiré, au point que des personnes peu susceptibles de soutenir les socialistes - il s'agit de l'ensemble des cadres et de leurs organisations syndicales - proclament que vous êtes en train de conduire une politique qui les presse.

M. Jean Le Garrec. Très juste, monsieur Douyère !

M. Raymond Douyère. Voilà la réalité de votre politique ! Bien entendu, nous voterons contre !

M. Jean Le Garrec. Les classes moyennes vont « trinquer » !

M. Raymond Douyère. Pour notre part, nous présenterons un amendement tendant à abaisser de 5 p. 100 l'impôt sur le revenu de l'ensemble des Français et nous verrons bien si vous le votez. Vous, vous n'avez accordé qu'une baisse de 3 p. 100. Mais surtout, en supprimant la tranche de 65 p. 100 et en ramenant celle de 60 p. 100 à 58 p. 100, vous avez cherché à favoriser les mêmes contribuables. Voilà la réalité de votre politique !

Demain, lorsque les cotisations sociales et les prélèvements sur la retraite augmenteront, les Français s'apercevront qu'il faut faire partie d'une petite catégorie de contribuables pour bénéficier réellement de l'allègement sur les prélèvements obligatoires. La grande masse des contribuables - c'est-à-dire 20 millions sur 25 millions - subira en fait une augmentation considérable des prélèvements sociaux et ne bénéficiera pas du prétendu allègement d'impôts dont vous faites grand cas !

M. le président. Je suis contraint de vous demander de bien vouloir conclure, monsieur Douyère.

M. Raymond Douyère. Je termine, monsieur le président. Je ne parlerai pas des mesures alibi de ce projet de budget prétendument en faveur des familles.

M. Jean Le Garrec. Ne le faites pas, ils vont avoir honte !

M. Raymond Douyère. Mme Gislaïne Tontain vous démontrera que ces mesures aussi sont « ciblées » et ne concernent qu'une toute petite partie de contribuables, ceux qui bénéficient des plus hauts revenus. La démonstration en est très facile à faire.

Nous voterons contre les mesures que vous avez prévues dans ce projet, nous présenterons des amendements tendant à abaisser l'impôt uniformément de 5 p. 100 pour l'ensemble des contribuables, nous proposerons des modifications relatives à la taxe d'habitation et des mesures concernant les femmes seules.

Sur votre affiche, monsieur le ministre, je l'ai rappelé en commençant, il y avait écrit : « Vivement demain ! ».

M. Christian Pierret. C'est la seule vérité qu'ils aient dite !

M. Raymond Douyère. Les mesures que vous prenez montrent le caractère réactionnaire de votre politique et me rappellent fâcheusement cet autre cri de ralliement que je paraphraserai en disant : « Libéral, nous voilà ! » (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques Bourdille. Vous, c'est : « En arrière, comme hier ! »

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. M. d'Ornano et moi avons écouté avec intérêt, comme tous nos collègues, l'exposé du docteur Douyère, qui est sans doute un très bon médecin...

M. Raymond Douyère. Ai-je traité M. Vivien de mauvais professionnel au niveau de son entreprise ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je ne vous dis pas que vous êtes un mauvais professionnel. Je dis que vous êtes un très bon médecin !

M. Raymond Douyère. Pour ma part, je vous considère en tant que député, c'est tout !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je ne vois pas en quoi il est injurieux de dire que vous êtes un bon médecin, monsieur Douyère !

M. Raymond Douyère. Cela n'a rien à voir !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Si vous faites votre autocritique aujourd'hui, c'est votre problème !

Vous avez parlé de 25 millions de contribuables. Je cherche partout...

M. Raymond Douyère. J'ai parlé de foyers fiscaux !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Vous vous étonnez que l'on n'exonère pas 12 millions de foyers fiscaux. C'est effectivement scandaleux, je dois le reconnaître devant l'Assemblée, de ne pas exonérer des gens qui ne sont pas taxés ! Je retiens de votre raisonnement qu'il faut exonérer ceux qui ne paient rien !

Ensuite, vous avez critiqué la mesure gouvernementale tendant à faire en sorte que la tranche d'imposition maximale soit de 58 p. 100. Je sais qu'en dehors des problèmes médicaux, vous êtes très attentif aux problèmes économiques. Je vous conseille donc de relire les études très poussées de M. Laffer que j'ai très souvent évoquées en commission des finances depuis de nombreuses années. Cet économiste californien fait la démonstration, à l'appui d'une courbe qui porte son nom, que lorsque la courbe est trop haute, la recette fiscale diminue.

M. Raymond Douyère. C'est dépassé !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Voilà tout, monsieur le président : je suis intervenu uniquement dans le souci de mieux informer le docteur Douyère.

M. Christian Pierret. La courbe de Laffer est complètement dépassée, monsieur le rapporteur général.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Elle existe !

M. Christian Pierret. C'est obsolète !

M. le président. La parole est à M. Pierre Pascallon.

M. Pierre Pascallon. Monsieur le ministre, oui, je le crois, votre projet de budget pour 1987 est un bon projet de budget...

M. Jean-Michel Boucheron (Charente). Ça, ce n'est pas sûr !

M. Pierre Pascallon. ... parce que ce sera une loi de finances pour la croissance.

Nous savons tous que la croissance de la production nationale a été très insuffisante en France ces dernières années, ce qui a bien sûr eu pour conséquence une progression du chômage. Il nous faut donc tout faire pour essayer de retrouver un taux de croissance plus fort, de l'ordre de 3 p. 100 au moins, seul susceptible, chacun le sait, de permettre une création nette d'emplois. Or, précisément, le projet de loi de finances pour 1987 apporte une contribution décisive permettant une croissance plus forte pour la France.

La philosophie générale de ce budget favorise en effet le dynamisme et l'initiative individuelle, trop longtemps paralysés par des charges trop lourdes, des impôts trop élevés.

Le budget pour 1987 témoigne avant tout de votre volonté de mettre la fiscalité au service de la croissance, et donc de l'emploi, en allégeant les impôts payés par les différents acteurs de la vie économique et, plus spécialement, en diminuant les impôts payés par les entreprises.

On me répondra peut-être que cette politique n'est pas originale. Certes, elle ne fait que s'inspirer des principes définis par les économistes de l'offre autour d'Arthur Laffer. Ceux-ci ont bien montré que ce qui paralysait véritablement la croissance, c'étaient avant tout des charges excessives qui amoindrissaient l'incitation individuelle à travailler, à épargner, à investir. Ils proposent donc d'accorder des rabais fiscaux afin de modifier les comportements individuels des agents économiques et d'encourager ainsi une relance de la production.

Force est de reconnaître que les pays qui ont mis en application ces principes - je pense aux Etats-Unis, avec le programme défini par le président Reagan en 1981 - ont retrouvé une croissance plus forte.

Mais il convient de se garder de l'erreur qu'ont commise les Américains. Ils avaient décidé d'équilibrer leur budget dès 1984, mais le président Reagan n'a malheureusement pu tenir ce pari. A tel point que certains observateurs se demandent si la reprise américaine de 1983-1984 est bien liée à un renouveau de l'initiative individuelle et si elle ne serait pas plutôt due à une relance de type keynésien pratiquée par le plus antikeynésien des présidents américains.

Il faut donc, monsieur le ministre, que vous fassiez avec courage la politique budgétaire que vous annoncez, c'est-à-dire que vous réduisiez la fiscalité et, simultanément, les dépenses publiques et le déficit budgétaire.

Restent les interrogations de tous ceux qui se demandent si le partage des allègements fiscaux est de nature à libérer au maximum notre économie et à lui redonner son dynamisme. Certains s'interrogent, en effet, sur le point de savoir si ces allègements n'auraient pas dû être plus favorables aux entreprises et s'il n'aurait pas fallu prévoir une aide fiscale à l'investissement. Il me semble que rien n'indique qu'il fallait suivre cette recommandation.

D'abord, et vous l'avez souvent souligné, l'effort consenti en faveur du secteur productif va bien au-delà des onze milliards de francs d'allègements fiscaux. Si, l'on tient compte de la diminution des charges sociales dans le cadre du plan emploi pour les jeunes, ce sont quelque 25 milliards de francs au total qui ne pèseront plus sur les entreprises.

Par ailleurs, tous les économistes savent que les aides fiscales spécifiques à l'investissement ont un coût élevé, qu'elles sont finalement peu efficaces et qu'elles sont dangereuses pour la balance commerciale et pour l'emploi.

Enfin, et surtout, nous savons bien qu'un industriel n'investit pas seulement pour bénéficier d'une aide fiscale. De quoi dépend, en effet, la décision d'investissements privés additionnels ? De la rentabilité réalisée, certes, mais aussi de la rentabilité anticipée.

En d'autres termes, pour investir, un chef de firme doit avoir des disponibilités financières, mais aussi anticiper un marché porteur, des perspectives de production encourageantes.

M. le président. Mon cher collègue, je vous demande de conclure.

M. Pierre Pécillon. Je termine, monsieur le président.

La situation financière des entreprises s'étant fortement améliorée depuis trois ans, il convient avant tout de soutenir la demande intérieure nécessaire à la reprise de l'investissement. C'est ce que vous faites en accordant des allègements fiscaux aux ménages, en particulier aux plus démunis.

Face à la diminution des occasions d'investissements privés rentables, qui est au cœur de la crise, le projet de budget pour 1987 est un bon budget pour la croissance.

Cette diminution des occasions d'investissements me paraît due essentiellement à l'essoufflement, sinon à l'épuisement, des dynamismes de développement de l'après-guerre, et à la rupture démographique sans précédent qu'a connue l'Occident en 1964-1965. Votre projet de budget pour 1987, avec son effort considérable pour les familles, est plus qu'un bon projet pour la croissance : c'est un bon projet pour la France de demain ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à Mme Edith Cresson.

Mme Edith Cresson. Je tiens à manifester la grande inquiétude que j'éprouve devant la politique du Gouvernement en matière industrielle et de commerce extérieur.

Sa démarche, qui repose sur un parti pris idéologique, s'inscrit dans un contexte très défavorable, malgré les atouts que constituait pour l'économie française la baisse du dollar et du pétrole. On nous avait pourtant dit qu'elle représenterait, avec la reprise de la confiance, un atout majeur pour 1986.

Nous ne sommes évidemment pas opposés à une réduction des aides à l'industrie liée à un allègement des charges des entreprises. Cette démarche ne date pas d'après le 16 mars et des réunions entre le C.N.P.F. et l'administration avaient déjà permis d'avancer sur cette voie.

Mais il faut reconnaître que l'industrie française n'est pas plus aidée que ses concurrentes. D'après une définition normalisée de la commission de Bruxelles, la France aide ses entreprises dans une proportion de 2 p. 100 environ de son produit intérieur brut, alors que, dans la Communauté, la fourchette se situe entre 1,7 et 2,3 p. 100.

L'ensemble charges salariales plus charges sociales évolue actuellement plus lentement en France que chez nos partenaires.

J'ajoute que le précédent gouvernement a largement commencé à dépoussiérer les aides en réduisant les prêts bonifiés, ceux du C.F.D.I. et du C.I.R.I., et en mettant fin à plusieurs commandites héritées d'avant 1981.

Il faut avoir présent à l'esprit que la concurrence internationale implique le maintien de certaines aides. Personne ne pratique le libéralisme à tout crin que vous préconisez.

A ce sujet, nous venons de perdre un contrat extrêmement important de construction d'une centrale nucléaire en Corée du Sud. Je suis bien placée pour savoir qu'il était bien engagé. Mais, du fait de l'inertie du Gouvernement, nous avons perdu le marché au profit des Américains.

D'ailleurs, le patronat lui-même - auquel vous avez tant voulu faire plaisir par diverses mesures fiscales qui favorisent les classes aisées - qui a le souci de ne pas laisser périliter notre industrie, commence à s'inquiéter. J'ai rencontré beaucoup d'industriels qui m'ont fait part de leur point de vue. Le discours de M. Chavaux sur la diminution des charges salariales en cas d'embauche des jeunes - ce qui ne crée au demeurant pas un seul emploi - est mal accueilli par le patronat, notamment celui des P.M.E.

M. le ministre chargé du budget. Ah bon ? C'est un scoop !

Mme Edith Cresson. L'aspect électoraliste et inefficace de vos mesures éclate. En effet, elles permettront d'embaucher des jeunes, ce qui est une très bonne chose, mais cela se fera au détriment des plus de vingt-six ans, ce qui, au total, ne créera par un seul emploi, et beaucoup de personnes le soulignent.

Le fait que le Gouvernement sacrifie l'avenir est également très mal perçu. L'abandon de la politique de formation professionnelle a suscité les critiques de M. Soisson, qui fait pourtant partie de la majorité, mais la diminution des stages S.I.V.P., qui aidaient grandement les P.M.E., est également inquiétante. De même, l'avenir des missions locales pour l'emploi semble compromis.

Aider les bouilleurs de cru et les fabricants de machines à sous est une mesure électoraliste ciblée sur de petites clientèles qu'on espère agréger en vue des futures échéances électorales, mais cela ne constitue pas une politique.

M. Jacques Sourdille. Allons ! Allons !

Mme Edith Cresson. L'industrie française est une chose sérieuse. Le patronat était critique à l'égard du gouvernement précédent, mais c'est dans sa dernière lettre internationale qu'il a stigmatisé une action nettement insuffisante en faveur du commerce extérieur. Je ne l'ai jamais entendu dire avant le 16 mars que notre politique était une politique strictement sélective, au coup par coup ! Pour le commerce courant, sa déception n'est pas moins grande.

Les aides à l'exportation, vitales pour nos entreprises, sont effectivement en train de disparaître. Le retard historique de la France, qui était en train de se combler lentement, car il est très ancien, s'accélère. Où sont passés les 80 milliards de francs, dont vous nous aviez dit que, grâce à la baisse du dollar et du pétrole, ils constitueraient un pactole pour l'industrie française ?

Où est la confiance ? Les chiffres, accablants, sont très clairs. Le solde industriel mensuel est aujourd'hui de 2 milliards de francs par mois en moyenne alors qu'il était l'année dernière, durant la même période, c'est-à-dire d'avril à septembre, de 8 milliards de francs. Cette évolution tragique est inquiétante mais elle est en grande partie due à la dévaluation à laquelle vous avez procédé.

M. Edmond Alphandéry. Elle était rendue indispensable par l'héritage !

Mme Edith Cresson. Nous assistons par ailleurs à une reprise de la hausse des prix, alors que le Gouvernement précédent avait engagé une politique très énergique en ce domaine, du fait des mesures électoralistes que vous avez prises en faveur de certaines catégories. Or vous savez parfaitement que, s'il y a un dérapage des prix, vous ne tiendrez pas les salaires et que nous retomberons dans le cycle infernal que nous avons connu pendant trop d'années. Cela pénalisera lourdement notre industrie, dont les performances diminuent, je l'ai rappelé.

M. Hector Rolland. Vous oubliez les cinq années de gestion socialiste !

M. le président. N'interrompez pas l'orateur, qui a déjà dépassé son temps de parole !

Mme Edith Cresson. Vous sacrifiez l'industrie au péché mignon des partis conservateurs français, l'or, la pierre, la terre et les investissements spéculatifs. Nous savons parfaitement que les détenteurs de capitaux peuvent être tentés par ces valeurs refuges en période de désinflation. Pourquoi accentuer cette tendance par des mesures qui attireront les capitaux non vers l'industrie mais vers des investissements qui ne sont pas productifs de richesses pour l'économie française ?

M. Hector Rolland. Pourquoi n'avez-vous rien fait en ce sens quand vous étiez au pouvoir ?

Mme Edith Cresson. Le secteur de la machine-outil, au prix de nombreuses difficultés et d'investissements très coûteux, a pu dans une certaine mesure être redressé...

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Inexact !

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Jamais personne n'y a réussi !

Mme Edith Cresson. ... et va passer en bon état dans les mains des Japonais du fait de votre politique.

Votre budget est réactionnaire, cela a été largement démontré, en particulier par M. Douyère. Il favorise, dans une période de désinflation à l'origine de laquelle se situe notre action, un transfert de l'argent vers des usages spéculatifs et non vers l'investissement, alors même que d'aucuns, dans la majorité, soulignent la nécessité d'un effort en faveur de l'investissement, et je suis parfaitement d'accord avec eux sur ce point.

Ce budget à court terme handicape l'avenir en sacrifiant la recherche et la formation. Pour l'industrie et le commerce extérieur, il ne s'agit pas d'un budget mais d'un cimetière ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Sourdille.

M. Jacques Sourdille. Monsieur le ministre, j'approuve l'ensemble des grandes lignes de la politique que vous avez décrite hier, et plus particulièrement la libération des entreprises, appelées à assumer les responsabilités de leurs investissements plutôt qu'à attendre la prime détenue par un fonctionnaire.

J'étonnerais si je ne me réjouissais pas de voir sauvées les aides géographiques. J'ai noté dans l'intervention du ministre d'Etat qu'elles ne faisaient pas partie de la charrette des aides supprimées. Comment aurions-nous pu, du reste, les supprimer, alors que la Communauté européenne les maintient ? Non que j'aie pour les pôles de conversion une révérence spéciale. Cette présentation particulière des gouvernements socialistes n'avait pas été exempte d'illusionnisme et de démagogie. Mais nous n'avions pas attendu pour mettre en place dès 1964, avec la D.A.T.A.R., des aides aux zones les plus frappées. Ces aides sont aujourd'hui décriées. J'en ai suivi pas à pas, durant seize ans, la mise en place, et je voudrais apporter un témoignage.

De 1970 à 1981, les décisions d'aide de la D.A.T.A.R. auront directement favorisé l'apparition d'un bon quart des emplois dans mon département. Résultat non négligeable pour une zone frappée à la fois par le transfert de la sidérurgie dans le Nord - Pas-de-Calais et par la disparition corps et biens de l'industrie textile. C'est aux aides géographiques que l'on aura dû le surgissement d'activités automobiles, absentes il y a quinze ans, et les noms de Citroën, Ford, General Motors ne sont pas des références d'efficacité négligeables même si les cinq dernières années n'ont pas été aussi fécondes.

Mais, monsieur le ministre, qu'en ira-t-il de vos crédits ? Nous ne croyons pas que l'atténuation du montant des aides géographiques serait une mesure sage car, comparées à elle, les zones franches, ces fameuses zones d'exonération fiscale, sont plus inégalitaires, plus brutales et seront donc rapidement contestées. Du reste, pour quinze pôles de conversion maintenus avec des moyens financiers plus incertains, vous n'avez pu autoriser que les trois zones d'exonération correspondant au drame des constructions navales.

Attention ! Sautant d'un incendie à un autre, avec des moyens puissants mais temporaires, le résultat pourrait ne pas se faire attendre et l'on murmure déjà que deux négociations ardennaises en cours - l'une avec des Japonais, l'autre avec des Américains - ont été orientées vers Dunkerque.

N'auriez-vous plus, monsieur le ministre, la panoplie d'actions nuancées dont on disposait jusqu'ici sur les points chauds du territoire français ? Rappelons-nous qu'il y a quatre ans c'est dans les Ardennes qu'on brûlait les châteaux des maîtres de forge, et ne concluons pas du retour au calme qu'on puisse, sans risque, laisser au seul jeu des intérêts d'entreprises le redressement des zones les plus fragiles. Celles-ci n'ont pas d'attrait suffisant, désormais, et les entreprises iront naturellement au plus facile, c'est-à-dire vers les zones pourvues de services modernes, celles au marché de l'emploi le moins tendu, de façon à atténuer les effets éventuels des « licenciements de confort ».

En un mot, les entreprises iront vers les zones fortes et j'ai le sentiment que mon propos n'est pas archaïque. J'en veux pour preuve l'article paru hier même, dans un supplément diplomatique d'un journal du soir, sur les efforts d'un Etat américain que j'ai des raisons de bien connaître pour y avoir conduit puis accompagné régulièrement les industriels à la conquête d'un marché automobile non négligeable : le Michigan avec Détroit, laboratoire de l'« économie-territoire ». Derrière ce mauvais néologisme se cache la réalité suivante : confrontées au désengagement fédéral, les autorités locales et leurs assemblées, plus sensibles aux chiffres du chômage qu'aux incantations idéologiques néolibérales, interviennent de plus en plus ouvertement dans la vie économique, et cela en étroite coopération avec les employeurs et avec les salariés. Et, derrière le rideau de fumée du laisser-faire attiré de l'Amérique, se profile la réalité de la montée en puissance de plusieurs « économies-territoire ».

Je ne prétends pas plus qu'un autre, monsieur le ministre, découvrir l'Amérique. Je ne prétends pas non plus qu'une région de dix ans d'âge et de 1 300 000 habitants puisse se comparer à un Etat américain de 9 millions d'habitants avec deux siècles d'expérience. Mais, en France, les malheureux ont, par tradition, recours au monarque. Donnez du moins aux régions et aux départements les moyens d'assurer les conditions d'une mobilisation des volontés et d'un partenariat décentralisé, au lieu de quoi les conseils généraux et les municipalités des pôles de chômage devraient assurer sur leurs contribuables locaux l'environnement industriel minimum, la charge des nouveaux pauvres et même, à mon avis, le financement des deux tiers d'un plan « Après grand chantier » d'une centrale nucléaire à peine entamée ! Et je ne parle pas des irritants prélèvements supplémentaires réclamés par précompte sur la D.G.D. pour maintenir le train de vie de l'Etat dans les provinces !

Ainsi, à défaut d'aide, ne resterait-il aux exécutifs décentralisés que les seules contraintes et limitations d'autrefois ? Nous avons pourtant démontré depuis cinq ans que ces exécutifs et leurs assemblées étaient les plus capables de faire sans dégâts des économies de gestion tant dans la promotion de l'aide sociale que dans l'environnement économique. Et, ce matin, sans doute Michel Barnier est-il en train d'ouvrir un nouveau domaine d'efficacité des autorités locales.

Il y a cinq mois, je conclusais ma plaidoirie pour les aides géographiques par un « Touche pas à mon pôle ». Puisque le langage direct, monsieur le ministre, semble être entendu, j'ajouterai aujourd'hui à mon exposé sur la modernité des « économies-territoire » et à la nécessaire libération des énergies locales : à défaut d'argent, au moins, qu'on nous « lâche les baskets ». *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Michel Margnes.

M. Michel Margnes. Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur les mesures qui sont présentées dans le projet de loi de finances pour 1987 comme des mesures de protection des contribuables, et sur les conséquences qui en découleront quant à l'efficacité du contrôle fiscal et, par suite, à l'égalité des Français devant l'impôt.

En effet, très rapidement après son installation, le Gouvernement a annoncé son intention d'assurer une meilleure protection des citoyens contre le prétendu arbitraire fiscal.

Une commission dite « commission Aicardi », du nom de son président, a présenté un rapport qui a servi à alimenter le projet de loi de finances.

Un examen un peu serré des mesures proposées, à la lumière de la pratique administrative récente, montre que l'innovation est en réalité très limitée et qu'elle se fait dans un environnement général qui risque de porter un coup très

dur à l'efficacité du contrôle fiscal et, par voie de conséquence - j'insiste sur ce point, sur lequel nous reviendrons lors de la discussion des articles - à l'égalité des Français devant l'impôt.

En effet, l'innovation des mesures proposées dans le projet de loi de finances est en réalité très limitée et ne fait en général que rejoindre la pratique administrative. Pour l'essentiel, les mesures proposées sont les suivantes : contrôle judiciaire sur les perquisitions en matières douanière et fiscale ; abandon de la procédure de rectification d'office dans les contrôles des comptabilités ; abandon de la procédure de taxation selon les dépenses ostensibles et notoires.

Ces propositions seront assurément populaires, notamment dans les milieux de petites entreprises, mais elles ne trompent pas les initiés. Tout praticien de la fiscalité sait bien qu'elles étaient déjà, en réalité, mises en œuvre. Je prendrai à cet égard quelques exemples.

Vous annoncez l'abandon de la taxation selon les dépenses ostensibles et notoires et limitez celle sur les éléments du train de vie. Mais je vous rappelle que ces procédures étaient réservées à des cas tout à fait flagrants, pour lesquels aucun autre moyen d'imposition n'avait pu être retenu. C'est ainsi que la taxation sur les dépenses ostensibles et notoires n'était plus appliquée qu'à vingt cas par an l'an dernier et celle sur les éléments du train de vie à 200 dossiers par an environ exactement 193 l'an dernier.

Vous annoncez l'abandon de la procédure de rectification d'office dans les contrôles de comptabilité, mais tous les praticiens savent que les instructions administratives précisaient d'ores et déjà que, même dans les cas où la rectification d'office était légalement possible, la D.G.I. recommandait à ses agents de recourir à la procédure contradictoire et de porter le conflit, si nécessaire, devant la commission départementale.

M. le ministre chargé du budget. Eh bien alors ? On légalise !

M. Michel Margnes. De même, en matière de perquisition, une nouvelle procédure, sous contrôle judiciaire, avait été créée par la loi de finances pour 1984, et les procédures anciennes tombaient en désuétude.

En définitive, monsieur le ministre, le Gouvernement ne fait que proposer une consolidation législative d'une pratique administrative déjà établie. Il s'apprête donc à engranger, de façon à vrai dire assez habile, le bénéfice d'un adoucissement des procédures que MM. Bérégovoy et Emmanuelli avaient d'ores et déjà mis en œuvre de façon très volontariste, mais que le Gouvernement n'avait pas osé afficher sur la place publique, à mon avis, à tort.

Cette récupération prend toutefois des allures de véritable duperie quand M. Balladur annonce, à *L'Heure de vérité* du mois de septembre, que les mesures qu'il propose conduisent à opérer un renversement généralisé de la preuve en matière fiscale, alors que chacun sait que, ces dernières années, moins de 9 p. 100 seulement de l'ensemble des vérifications de comptabilité ont été mises en œuvre selon la procédure de rectification d'office. Voilà qui relativise beaucoup le propos de M. Balladur.

Mais il y a beaucoup plus inquiétant, monsieur le ministre : on peut craindre que l'effet d'annonce recherché des mesures proposées ne soit considéré par les agents des impôts comme de « nouvelles brimades » et comme le signe d'une véritable défiance vis-à-vis de l'administration...

M. Jacques Sourdilhe. Allons, allons !

M. Michel Margnes. ... ce qui conduirait à une véritable démobilitation des services. En effet, ces mesures sont présentées comme le signe d'un bouleversement radical des procédures visant à mettre fin à un soi-disant arbitraire fiscal. Il est clair, dans ces conditions, que les agents des impôts n'ont plus guère de raison de se sentir motivés dans l'exercice d'un métier qui est déjà suffisamment difficile en soi.

Au surplus, ces mesures ne sont qu'un élément d'une politique qui comporte par ailleurs l'amnistie fiscale pour les capitaux exportés frauduleusement et l'allègement de la charge fiscale pour les hauts revenus, que ce soit par la suppression de la tranche des 65 p. 100 ou l'abandon de l'I.G.F.

Tous les éléments sont donc réunis pour que l'on assiste à une démobilitation de l'administration fiscale qui risque de réduire à néant les efforts faits au cours des années récentes pour assouplir les conditions de contrôle, tout en les rendant plus efficaces.

Je vous rappelle, à cet égard, que les gouvernements de MM. Mauroy et Fabius ont réussi la performance de faire progresser, d'année en année, de 20 p. 100 en moyenne, les résultats du contrôle fiscal...

M. le ministre chargé du budget. Supercherie !

M. Michel Margnes. ... facteur essentiel d'égalité des Français devant l'impôt, sans pour autant détériorer le climat des relations avec les milieux professionnels.

A cet égard, il est significatif qu'en 1985 et au début de 1986, malgré la proximité des échéances électorales, aucun incident majeur ne soit venu troubler le climat fiscal et qu'aucun mouvement de contestation du contrôle ne se soit vraiment manifesté, alors que se développait, en revanche, sur tous les médias, une contestation sur le poids de l'impôt.

Ce résultat a été obtenu au prix d'une politique non spectaculaire, mais très continue et patiente, s'inscrivant bien dans la ligne générale d'une réconciliation de l'Etat et de l'entreprise.

Ainsi, il y a tout lieu de craindre, monsieur le ministre, que les choix fiscaux faits ces derniers mois par le Gouvernement et leur affichage volontairement brutal ne se traduisent par un effondrement rapide des résultats du contrôle fiscal, et donc par un affaiblissement grave du consentement à l'impôt, après lequel il faudra de nombreuses années pour remonter la pente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Yvan Blot.

M. Yvan Blot. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, depuis sept mois que la France a un nouveau gouvernement, jamais il n'y a eu autant de réformes aussi importantes pour la vie économique de notre pays.

La nouvelle politique de liberté économique, de sagesse financière et de participation marque une rupture historique avec une longue tradition de dirigisme. Cette politique, conduite avec méthode et sans tapage, se traduit dans le projet de loi de finances qui nous est présenté aujourd'hui au nom du Premier ministre, M. Jacques Chirac.

Le projet de budget pour 1987 traduit une volonté affirmée de revoir le rôle de l'Etat dans notre société démocratique. L'histoire budgétaire de la France depuis plus d'un demi-siècle est en effet l'histoire de la croissance de l'Etat et de son poids dans l'économie.

La politique budgétaire qui est proposée au Parlement se caractérise par un double mouvement. Il s'agit, d'une part, d'un supplément de liberté pour les agents économiques - ce supplément de liberté ne signifie d'ailleurs pas du tout le relâchement des disciplines financières si importantes pour la situation économique à long terme du pays - ; il s'agit, d'autre part, d'un renforcement du rôle de l'Etat dans le domaine de la sécurité extérieure et intérieure.

Ainsi, la politique budgétaire traduit sur le plan des finances publiques la volonté de faire de l'Etat plus que jamais le garant des libertés en renforçant son rôle dans le domaine des fonctions de souveraineté et de sécurité et en allégeant son poids à l'égard de la fonction de production, c'est-à-dire de créations de richesses.

Tout d'abord, le projet, tel qu'il a été décrit à cette même tribune par M. le ministre d'Etat, introduit un supplément de liberté pour l'ensemble de nos concitoyens. Ce supplément de liberté se traduit par la baisse des impôts directs les plus importants et, d'une façon générale, par la réduction des prélèvements obligatoires que l'Etat fait peser sur nos compatriotes.

Baisser les impôts, c'est laisser plus d'argent à nos concitoyens, c'est accroître leur marge de choix et c'est donc accroître leur liberté car, comme l'a écrit Dostoïevsky : « l'argent, c'est de la liberté frappée ». Il est vrai que le développement de l'économie monétaire et que l'accroissement du revenu en monnaie des agents économiques représentent un gain de liberté indéniable et essentiel.

L'orientation budgétaire pour 1987, qui complète le collectif du printemps de cette année, représente un effort de portée historique pour inverser la tendance de ce dernier demi-siècle et pour donner à l'économie de marché son plein développement dans notre pays.

L'économie de marché est à l'économie ce que la démocratie est à la politique. C'est le meilleur des régimes ou en tout cas le moins mauvais. Le professeur Hayek a remarquablement montré en quoi consiste la supériorité de l'économie de marché sur le socialisme dirigiste : cette supériorité s'explique, en définitive, par un meilleur traitement de l'information.

Dans leur vie de tous les jours, l'ensemble des Français, au travers de leurs activités multiples et créatrices, acquiert une masse d'informations à la base qui ne peut aucunement être égalée par un mécanisme de centralisation bureaucratique.

C'est pourquoi les millions de décisions qui se prennent sur un marché libre permettent de fixer de meilleures orientations qu'un mécanisme bureaucratique quel que soit son haut degré de sophistication.

C'est pourquoi une politique économique adaptée à notre époque doit accroître le degré de liberté des agents économiques et éviter le plus possible les distorsions. La suppression des aides spécifiques aux entreprises et la création d'un environnement fiscal et réglementaire favorable vont dans ce sens.

Je voudrais cependant faire une remarque ponctuelle : les exemptions fiscales exceptionnelles accordées dans les limites des zones d'entreprise expérimentales créées sur les sites de la Norme sont sûrement une bonne chose ponctuellement, mais il faut éviter les distorsions qui peuvent être ainsi provoquées au détriment des zones voisines - je pense, par exemple, au port de Calais, qui est voisin de Dunkerque. Il sera en effet indispensable pour le Calais, soit que celui-ci bénéficie d'une zone analogue, soit, au minimum, que l'on précise les conditions qui seront posées aux entreprises pour aller dans ces zones, afin qu'il y ait non pas démenagements d'entreprises voisines, mais création véritable d'activités nouvelles.

Pour en revenir au descriptif général de la nouvelle politique budgétaire, il faut bien comprendre son intention fondamentale qui est, comme l'a dit le ministre d'Etat, « de transformer une économie de subventions et de contraintes en une économie d'incitations par la liberté ».

Le projet de loi de finances pour 1987 ne fait pas qu'accroître les libertés économiques : il traduit aussi financièrement la volonté de renforcer le rôle de l'Etat en matière de sécurité.

L'augmentation des crédits accordée à la défense nationale répond tout à fait aux défis de notre époque. Par ailleurs, la croissance des budgets du ministère de la justice et du ministère de l'intérieur correspond au souci croissant que les Français se font de leur sécurité dans leur vie quotidienne. A cet égard, le présent projet de budget est le complément financier logique des importants textes de lois sur la sécurité qui ont été votés au printemps dernier et que nous avons alors discutés en commission des lois.

Enfin, l'importance des crédits accordés à la lutte contre le chômage va également dans le sens des souhaits de nos concitoyens. Le présent projet de loi de finances est ainsi marqué par la rigueur, par la sagesse et par la volonté d'encourager le travail et l'épargne de chacun. Il est par conséquent en harmonie avec les tendances historiques de notre époque. Il est un élément d'une politique économique d'assainissement et de libéralisation qui permettra à la France de rejoindre le régime économique des pays les plus avancés.

En libéralisant notre économie, tout en conduisant une politique de sage rigueur, vous faites, monsieur le ministre, confiance aux Français et, pour cette raison, les Français vous font confiance - les indices économiques le montrent déjà.

Je voterai, pour ma part, ce projet de loi de finances par lequel vous orientez la France avec compétence et sagesse dans la voie du renouveau. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. René Drouin.

M. René Drouin. Le budget est un acte politique par excellence. Aussi, monsieur le ministre, me permettrai-je, à la lecture de votre projet de budget, d'établir un constat. Vous fondez ce projet sur une conviction, le libéralisme, qui, à l'examen des chiffres, pourrait se résumer ainsi : l'initiative privée et les lois du marché, telles que vous les concevez, aboutissent à renoncer à une politique volontariste et incitative dans des domaines essentiels pour l'avenir de ce pays.

Or cette croyance naïve dans les vertus exclusives du libéralisme est contredite par les exemples américains et japonais.

Aux U.S.A., le programme dit de « guerre des étoiles » permet la distribution par l'Etat fédéral d'une manne de crédits à l'industrie et à la recherche, qui dope les géants industriels américains et leur permet d'accroître leur avance technologique.

Au Japon, chacun constate la collaboration extrêmement étroite entre les pouvoirs publics - je pense au M.I.T.I. - et les groupes industriels. Par exemple, c'est ensemble qu'ils travaillent à l'élaboration d'un superordinateur dit de la cinquième génération.

En Europe même, en dépit de la difficulté de fédérer des politiques nationales, des programmes pluriannuels ont été mis en œuvre grâce à l'impulsion de la Commission européenne, le plus connu étant le programme Esprit.

D'autres sont développés, comme le programme Race, qui concerne l'électronique, ou le programme sur les biotechnologies. L'ambitieux programme Eurêka, dont l'initiative revient à François Mitterrand, mobilise plus de vingt Etats européens et des dizaines de groupes industriels européens.

Complètement à contre-courant, le gouvernement français considère, lui, qu'il convient que l'Etat se désengage !

Dans la féroce bataille technologique qui se livre, et malgré l'expérience qui nous montre que la France est remarquablement placée dans les technologies que l'Etat a soutenues, telles que le nucléaire ou le spatial, les choix retenus par le Gouvernement sont aujourd'hui lourds de conséquences.

En matière de recherche, le ministre a, certes, péniblement réussi à « sauver les meubles » par rapport à la première mouture de son projet de budget, présentée au mois d'août. Mais il s'agit surtout d'un habillage, puisque sont désormais prises en compte les sommes destinées à la recherche militaire. En revanche, le budget global affecté à la recherche civile ne progresse que de 0,6 p. 100 après que le premier collectif de juin dernier a réussi l'exploit de ramener le budget civil de recherche au niveau de 1984. Deux ans de régression d'un coup, en un seul collectif !

Les aides à la recherche industrielle seront en régression - je le regrette. L'enveloppe Eurêka sera réduite de 30 p. 100, passant de 1 milliard de francs en 1986 à 700 millions de francs l'an prochain. L'Anvar, l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, dont l'efficacité n'est nulle part contestée et qui permet d'accélérer la diffusion de l'innovation technologique dans le tissu des P.M.I., dont on dit par ailleurs qu'elle constitue le gisement principal de création d'emplois et de développement des exportations, l'Anvar, donc, verra ses moyens singulièrement réduits de 937 millions de francs à 560 millions.

François Kourilsky, vice-président du conseil supérieur de la recherche et de la technologie souligne, lui, que « c'est la première fois dans l'histoire de la recherche française d'après-guerre que l'on assiste à des suppressions de poste ».

La politique énergétique, domaine s'il en est qui doit être géré dans une optique de long terme, à l'abri des à-coups de la conjoncture, est victime du même « syndrome libéral ». Tous les experts s'accordent à reconnaître que la chute des prix pétroliers n'est qu'un répit provisoire et qu'à l'horizon 90 au plus tard les prix regimberont inéluctablement. Néanmoins, à peine la chute des cours enregistrée, votre Gouvernement abandonne la politique d'économies d'énergie. Les particuliers qui engageaient des travaux d'économies d'énergie ne pourront plus les déduire de leur déclaration d'impôts. Vous le savez bien, sans incitation fiscale, on peut réduire que les dépenses engagées par les ménages ne soient considérablement réduites en ce domaine avec les conséquences sur la marche de certaines P.M.E. et P.M.I. Par ailleurs, pour 1986, l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie disposait de deux milliards de francs. Le projet de budget pour 1987 ne lui accorde que 626 millions de francs.

Toujours au nom d'une politique libérale, le ministre de l'industrie, M. Madelin, se félicite de voir le budget de son ministère en forte diminution. Je dis bien : se félicite !

Les crédits de politique industrielle se montent à 1 850 millions de francs pour 1986. Ils passeront à 1 150 millions de francs dans la loi de finances de 1987. Le secteur straté-

gique des machines-outils, enfoncé par la concurrence et racheté à petits prix par les Japonais après que l'Etat eut largement contribué à sa modernisation, devra désormais vivre en régime libéral. Cela signifie disparaître ou passer sous contrôle étranger.

Les crédits destinés à la filière électronique seront également diminués. L'électronique ! Pensez-vous, monsieur le ministre, qu'il s'agisse là d'un secteur vieillissant qu'il ne convient pas de soutenir ? Les dotations en capital destinées au secteur public seront également en diminution de 24 p. 100. Dois-je y découvrir un hommage à la gestion socialiste qui a permis à un secteur public mal en point en 1981 d'être aujourd'hui bénéficiaire, ou n'est-ce pas plutôt et encore de votre côté l'absence d'ambition ?

Il ne manque évidemment pas d'autres exemples à choisir dans le vaste échantillon qu'offrent d'autres ministères. Mais le seul examen du projet de loi de finances pour 1987 concernant la politique industrielle et de recherche suffit à démontrer qu'on sacrifie l'avenir, que l'effort patiemment engagé pour porter la recherche française au niveau de celle de ses puissants concurrents est abandonné.

Vous devriez savoir que les effets n'en seront pas immédiatement perceptibles mais que les retards qu'il faudra bien constater dans quelques années risquent d'être, sur certains points, irrémédiables. Votre libéralisme sans horizon aura fait la démonstration de son inanité, mais à un prix exorbitant pour la communauté nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Ghislaine Toutain.

Mme Ghislaine Toutain. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, depuis plusieurs années maintenant, se pose avec acuité dans notre pays le problème de la neutralité de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport au choix de vie de nos concitoyens.

En effet, issu de la dernière grande réforme de 1949, le système actuel d'imposition, dont la structure de base est constituée par le foyer fiscal et les quotients familial et conjugal, n'a pris que ponctuellement en compte, au fil des années, les grandes transformations qui ont affecté notre société depuis cette époque, qu'il s'agisse, notamment, de l'extension du salariat féminin ou de l'évolution de la structure familiale.

Ces adaptations ponctuelles à des situations matrimoniales et professionnelles nouvelles ont engendré des inégalités de plus en plus ressenties entre les différentes catégories de citoyens, mariés et concubins, couples mono et bi-actifs, avec ou sans enfants, et différentes situations entre les personnes isolées, et ce d'autant plus que la presse s'en fait désormais largement l'écho et qu'on ne compte plus ici même les propositions de loi, voire les amendements qui posent le problème de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, les solutions proposées pouvant d'ailleurs varier selon les options de chacun.

Des premiers pas ont été accomplis dans ce domaine par la gauche au cours de la législature précédente. Je pense notamment à la reconnaissance de la capacité fiscale de la femme mariée, à l'obligation de la double signature de la déclaration de revenus, ou encore à l'extension, en 1983, aux couples bi-actifs de la déduction pour frais de garde, déduction jusque-là réservée aux célibataires. Je pense aussi, plus récemment, en 1985, au doublement de la réduction d'impôt pour les grosses réparations immobilières et l'acquisition d'un logement neuf destiné à la location.

Il est clair que ces avancées ne sont pas suffisantes et que nous avons été quelques-uns - quelques-unes, le plus souvent - à appeler déjà l'attention du Gouvernement sur cette question.

Vous vous étiez engagé, monsieur le ministre, au printemps dernier, au cours du débat sur le collectif, à prendre dans la loi de finances pour 1987 des mesures qui, aviez-vous dit - j'ai repris vos propres paroles - iraient « beaucoup plus loin que jamais auparavant ». Comme je suis intéressée par ces questions, c'est avec beaucoup de curiosité que j'ai pris connaissance de votre budget. Malheureusement, j'ai été relativement déçue par vos propositions.

En effet, la seule mesure réellement nouvelle que vous proposez est l'extension de la décote, jusque-là réservée aux seuls célibataires disposant de revenus modestes, aux couples

mariés dont l'impôt n'excède pas 4 400 francs. Cette mesure va effectivement dans le sens de la neutralité de l'impôt par rapport au choix de vie des Français et, personnellement, je ne peux que m'en féliciter. Malheureusement, vous le savez bien, les bénéficiaires potentiels de cette mesure seront, au bout du compte, perdants - une grande partie d'entre eux du moins - en raison du poids du relèvement de la cotisation vieillesse cumulée avec la contribution fiscale de 0,4 p. 100. Les contribuables non ou très faiblement imposables en 1986 seront les principaux perdants et on trouvera cette année des ménages effectivement exonérés grâce à la décote qui paieront quand même, dès le premier franc, la cotisation supplémentaire de 0,7 p. 100, soit un montant non négligeable d'au moins 500 francs.

Quant aux célibataires qui bénéficient déjà de la décote, ils ne trouvent aucun avantage à l'extension de ce système aux couples mariés mais ils paieront plus d'impôts car la minoration d'impôts de 3 p. 100 est inférieure aux augmentations envisagées, sauf pour les hauts revenus.

La deuxième mesure, dont vous faites grand cas, est le doublement pour les couples mariés de la réduction d'impôt sur les intérêts d'emprunt pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf. Outre, à mon sens, que toutes les dépenses ne sont pas doublées - et ne doivent pas l'être - au seul motif que le contribuable est marié, cette mesure favorise à l'évidence, là encore, surtout les ménages disposant de revenus suffisamment élevés pour pouvoir pratiquer l'intégralité des dépenses dont la déduction sera prochainement autorisée.

Enfin, la dernière mesure que vous proposez est de réduire l'avantage accordé aux parents isolés - qui sont dans 80 p. 100 des cas des femmes seules - en plafonnant à 3 000 francs la réduction d'impôt procurée par la demi-part supplémentaire liée au premier enfant de ces personnes. C'est là que l'injustice entre mariés et concubins est véritablement ressentie par la population.

C'est une mesure injuste, qui ne règle rien sur le fond, puisque l'inégalité demeure, et qui pénalise les parents isolés. Le groupe socialiste s'y oppose d'ailleurs dans un amendement qui sera défendu au cours de la discussion.

Au total, on voit que les quelques améliorations vers la neutralité de l'impôt, qui ne concernent d'ailleurs que l'inégalité mariage-concubinage et qui ne touchent pas aux autres inégalités inhérentes à notre structure de l'impôt, par exemple les inégalités entre couples mono et bi-actifs, les inégalités entre les différentes personnes isolées, n'entraînent qu'une solution partielle et que la philosophie propre de votre système est de privilégier les hauts revenus par rapport aux revenus modestes ou bas.

Par exemple, plutôt que d'augmenter l'impôt des familles monoparentales ou des concubins - ce qui n'est pas exempt, que vous le vouliez ou non, d'une connotation moralisatrice, voire d'ordre moral - pour financer les autres mesures dont je vais parler dans un instant, il eût été préférable d'envisager le plafonnement du quotient conjugal, qui présente le même caractère « antiredistributif » que le quotient familial, qui coûte plus cher au Trésor que le quotient familial et dont l'avantage maximum bénéficie aux ménages à un seul revenu, mais à revenu élevé, défavorisant par là même les ménages mariés dans lesquels les deux conjoints exercent une activité professionnelle.

Je reconnais, monsieur le ministre, qu'il s'agit d'un problème difficile, sur lequel j'ai eu à me pencher à l'occasion d'un rapport remis à M. Mauroy, alors qu'il était Premier ministre. Mon opinion, qui n'est que personnelle et qui n'engage nullement le groupe auquel j'appartiens, est que la solution réside dans le passage à l'imposition séparée de chaque contribuable, avec abattement ou crédit d'impôt pour chaque personne à charge.

M. Philippe Auberger. Mais non, il faut sauvegarder la famille !

Mme Ghislaine Toutain. Compte tenu des évolutions de notre société que vous niez pour l'instant, mais que vous ne pourrez pas continuer à nier longtemps, c'est la solution vers laquelle nous serons obligés d'aller parce que l'opinion publique fera pression pour qu'une justice sociale, une justice fiscale soit réalisée entre tous les citoyens.

Si on analyse votre projet de budget sur le plan de la politique familiale...

M. le président. Je suis obligé de vous demander de bien vouloir analyser rapidement.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est très intéressant !

M. Philippe Auberger. L'analyse est faite, avec ce qu'on a entendu !

M. le président. Laissez conclure l'orateur, mes chers collègues.

Mme Ghislaine Toutain. ... là encore, les mesures sont symboliques.

J'ai déjà évoqué les effets limités sur les familles de la décade et les attaques injustifiées que vous portez contre les familles monoparentales.

Certes, vous accordez une demi-part supplémentaire à partir du quatrième enfant. Cette mesure sera d'ailleurs financée en partie par le nouveau plafond de la demi-part supplémentaire accordée aux parents isolés. Elle concernera les cent mille foyers aisés ayant quatre enfants et plus, puisque le mécanisme du quotient familial aura déjà exonéré les trois cent mille familles de quatre enfants et plus à revenus moyens ou faibles.

Enfin, vous doublez la déduction pour frais de garde. C'est une mesure qui va dans le bon sens - d'ailleurs, c'est la gauche qui l'avait instaurée - mais qui est limitée dans ses effets puisqu'elle ne concerne que les trois cent mille foyers qui ont des enfants de moins de cinq ans.

Au total, et pour conclure, monsieur le ministre, je dirai que, s'agissant du projet de budget ou du plan en faveur de la famille - dont j'ai déjà eu l'occasion de parler sans recevoir de réponse satisfaisante - votre principe semble être le même : donner d'une main ce qu'on reprend de l'autre, et ici, en l'occurrence, donner aux plus riches ce qu'on prend aux plus modestes !

C'est la conclusion des calculs concernant la politique familiale, puisque j'avais démontré récemment que ce sont les familles aux revenus les plus élevés qui bénéficieraient des mesures que vous prônez du fait, notamment, de la suppression d'un certain nombre d'allocations qui étaient versées jusqu'à présent aux familles les plus modestes. C'est aux mêmes conclusions que parviennent les calculs sur le budget qui démontrent que seules les familles à revenus élevés tireront bénéfice des effets contraires des allègements fiscaux et de la majoration des prélèvements sociaux, alors que, pour les familles à revenus moyens et bas, le solde sera presque toujours négatif.

Toutes ces mesures sont donc des mesures en trompe-l'œil. Elles sont injustes, elles sont rétrogrades aussi bien dans leurs effets financiers que dans la philosophie générale qui les inspire. Nous ne les voterons pas. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Barate.

M. Claude Barate. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous avons hérité le 16 mars d'une situation très difficile puisque les erreurs de gestion du début du septennat avaient entraîné une accentuation du déficit du commerce extérieur, un différentiel d'inflation important avec nos principaux partenaires, une chute dramatique de l'investissement, un arrêt de la croissance et - par voie de conséquence - une dégradation économique importante qui a entraîné la destruction de 600 000 emplois.

Certes, les causes en sont multiples, qui tiennent souvent au dogmatisme de certaines décisions mais - le rapport de M. Renaud de la Genière l'avait bien montré -, l'une des raisons essentielles a été la politique de déficit budgétaire pratiquée de 1981 à nos jours.

Cette politique s'est traduite par un gonflement de la dette de l'Etat puisque son remboursement atteignait 10 p. 100 du budget, mais a eu également un effet pervers sur un marché financier déjà tendu en maintenant le taux de l'argent à un niveau trop élevé pour l'investissement.

Le collectif de 1986 s'est contenté de collationner les imperfections, de les corriger. En même temps, il a déjà fait clairement apparaître la volonté de la majorité de mener une politique de réduction du déficit budgétaire mais aussi une relance de l'activité économique, notamment par l'emploi des jeunes.

Le projet de budget pour 1988, que nous examinons aujourd'hui correspond en réalité au premier budget de la nouvelle législature.

Il s'inscrit parfaitement dans la volonté de l'opinion publique qui nous a demandé le 16 mars de conduire une politique de renouveau.

C'est un budget d'une très grande rigueur mais, en même temps, animé d'un souffle politique profond.

Budget de rigueur, il est aussi un budget révolutionnaire.

Pour la première fois depuis trente ans, il organise un recul véritable de l'Etat puisque les dépenses publiques augmentent moins vite que la hausse des prix, puisque le déficit chronique diminue à telle enseigne qu'il pourra vraisemblablement être résorbé en trois ans, hors remboursement de la dette, comme nous l'avions annoncée pendant la campagne, enfin et surtout parce que cette résorption se fait alors même que diminuent les prélèvements fiscaux - quelque 27 milliards au total : près de 16 pour les particuliers, plus de 11 pour les entreprises.

Cela n'a d'ailleurs été possible que grâce à un formidable effort de gestion, par la remise en cause de structures administratives souvent inutiles ou par le redéploiement de personnels.

Il fallait le faire ; c'est fait et, monsieur le ministre, je vous en félicite.

Mais ce budget de rigueur, dont la motivation première est de maîtriser les finances publiques, est en même temps animé d'un puissant souffle politique.

C'est un budget politique qui s'efforce de limiter la compétence de l'Etat tout en augmentant sa puissance.

Le maître mot, c'est la liberté.

Liberté pour les hommes, d'abord.

Par une volonté de rétablir leur sécurité, tant sur le plan intérieur que sur le plan extérieur. Déjà la nouvelle législation permet à l'Etat de mieux assumer ses missions. Le budget lui en donne les moyens. La priorité donnée à la défense, à la police et à la justice en est le témoignage.

Par une volonté également de créer l'emploi, car l'homme qui est au chômage n'est pas un homme libre. Nous nous réjouissons de l'effort immense qui est fait en faveur des jeunes et de la formation professionnelle, laquelle enregistrera une croissance de 29,2 p. 100.

C'est aussi un budget de liberté pour les familles, avec toute une série de mesures qui viennent conforter cet élément clé du développement social : exonération totale ou partielle d'impôts pour près de 4 millions de familles ; doublement de la déduction des frais de garde des enfants de moins de cinq ans ; doublement de la déduction des intérêts d'emprunts pour la résidence principale, ou encore mesures décidées en faveur d'une politique nataliste au-delà du troisième enfant.

Nous pouvons le dire clairement, ces mesures nous satisfont pleinement parce qu'elles nous permettent de lutter contre l'hiver démographique et qu'elles consolident cette cellule de base, ce roc sur lequel viennent se briser les plus fortes tempêtes, qu'est la famille.

M. Robert-André Vivian, rapporteur général. Très bien !

M. Claude Barate. Enfin, c'est une société de liberté pour les entreprises. Beaucoup a déjà été fait au niveau de la libération des prix, des changes, de la privatisation, de la baisse des taux d'intérêt ou encore de la flexibilité du travail.

Le budget va dans la bonne direction, qui favorise les entreprises par une diminution du taux de l'impôt sur les sociétés - il faudra le diminuer encore dans les années à venir, ne serait-ce que pour augmenter les fonds propres des entreprises -, par un abattement de 16 p. 100 des bases d'imposition de la taxe professionnelle, l'Etat remboursant aux collectivités locales la somme correspondante. C'est un domaine dans lequel il faudra aller loin encore pour éviter les effets pernicieux sur l'emploi et l'investissement.

D'autres mesures encore participent à cet allègement, depuis le réaménagement de la provision comptable pour congés payés jusqu'à l'abattement sur les droits au titre des donations partage, en passant par la réduction du taux de la taxe sur les frais généraux, la diminution de la taxe sur le fioul ou encore le réaménagement de la fiscalité agricole.

Toutes ces mesures permettront, je n'en doute pas, aux entreprises françaises de se libérer des carcans administratifs et de se lancer dans la recherche de la productivité.

Certes, on pouvait imaginer de privilégier l'investissement des entreprises. Plutôt que de les aider directement, vous avez choisi de donner le plus possible d'épargne aux particuliers qui opéreront les investissements de leur choix et qui

orienteront les productions vers des marchés solvables en participant à la constitution des fonds propres des entreprises.

Dans le contexte actuel du marché financier, vous avez bien fait. Pour qu'il y ait changement libéral, il faut à l'évidence que les entreprises aient un comportement libéral.

Peut-on, dès lors, être pleinement satisfait de ce budget et de l'évolution de l'économie ? Certainement pas. Trois écueils essentiels restent en effet à éviter.

D'abord, il faudra faire en sorte que l'effort sur le budget de l'Etat ne soit pas anéanti par une augmentation des prélèvements sociaux ou encore par la fiscalité des collectivités locales. Je sais, messieurs les ministres, que ce problème vous préoccupe vivement. Là aussi, il faudrait avoir le courage d'atteindre les équilibres budgétaires.

Ensuite, il faut continuer à extirper de notre économie les éléments structurels de l'inflation, ceux qui sont à l'origine du différentiel avec nos principaux partenaires.

Enfin, il faut savoir qu'au-delà des problèmes budgétaires le seul vrai problème à résoudre est celui du taux d'intérêt réel. Certes, il est impossible de décider à nous seuls d'une baisse des taux d'intérêt, mais nous devons, au niveau international, pousser les Allemands et les Japonais à y contribuer enfin activement.

Messieurs les ministres, nous vous savons très capables de naviguer au milieu de ces écueils, nous vous faisons confiance et nous voterons le projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. Marc Bécam.

M. Marc Bécam. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, il est légitime de porter une appréciation globalement positive sur un budget, mais d'y voir néanmoins des points à modifier. C'est dans cet esprit que j'évoquerai le problème de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, et celui-là seulement.

Il est inutile de passer des heures à modifier les critères d'attribution de la dotation globale d'équipement pour donner deux sous de plus à une commune et deux sous de moins à une autre. En revanche, quand on traite de masses financières aussi importantes que celles de cette caisse de retraite, cela mérite qu'on s'y arrête, car le cas est grave.

En répondant hier soir à M. Royer, vous avez indiqué, monsieur le ministre délégué, que le Premier ministre avait bien voulu prendre cette affaire en considération et intervenir à son sujet au congrès des maires. Et vous avez ajouté, selon le compte rendu analytique, que d'aucuns avaient parlé de « hold-up ». Ce « d'aucuns » représente, sauf erreur de ma part, M. Bernard Bosson, alors secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, dont les propos, rapportés dans *La lettre du maire* de juillet dernier, n'ont pas été démentis.

Or, le seul moyen de mettre un terme à un hold-up, c'est d'en rembourser les victimes ou, en tout cas, de ne pas persévérer. Mais il semble bien que la surcompensation décidée par le gouvernement précédent à l'article 78 de la loi de finances pour 1986, avec effet rétroactif en 1985, sera maintenue en 1987. Si l'on cumule la compensation démographique normale de la loi de 1974, sur laquelle personne n'a demandé de revenir, et le paiement de la surcompensation au titre de 1985 et de 1986, c'est donc, au total, une ponction de 12,5 milliards de francs qui sera opérée l'an prochain.

On constate néanmoins, en se reportant aux débats budgétaires de l'an dernier, que peu de parlementaires sont intervenus à ce sujet, même s'ils l'ont fait avec vigueur. Le Sénat avait repoussé cette disposition, mais elle a été reprise par l'Assemblée.

Quelles sont les masses financières en jeu ? Ce prélèvement global de 12,5 milliards de francs est à rapprocher, en 1987, des 16 milliards de francs de cotisations - il en représente les trois quarts - et des 18 milliards de francs de pensions. Dès lors, comment peut-on maintenir cette surcompensation démographique dont le montant devrait atteindre quelque 4,9 milliards de francs en 1987, et soutenir en même temps que le taux des cotisations ne sera relevé que de six points ? Cela me semble difficile.

Le rapport démographique, longtemps favorable à la C.N.R.A.C.L., a commencé de se dégrader en 1983. Depuis lors, il n'y a plus de créations d'emplois dans les communes. Auparavant, elles avaient peut-être été excessives, mais l'on

peut aussi considérer qu'elles répondaient à des modifications du style de vie entraînant un développement des actions culturelles et sociales.

En 1986, la surcompensation a permis à l'Etat d'économiser environ 4 milliards de francs. De la sorte la C.N.R.A.C.L. s'est tout simplement substituée à l'Etat pour prendre en charge le déficit des caisses de retraite des mines et de la S.N.C.F.

Le Gouvernement précédent n'a pas à se féliciter de cette initiative et c'est à juste titre qu'on a parlé de hold-up. Mais si l'on persévère, il y aura recel ! Certes, on reconnaît qu'il est impossible d'augmenter la cotisation de 11,5 points d'une année sur l'autre, car cela équivaldrait à un accroissement de 4 à 5 p. 100 de la fiscalité locale directe. On nous propose donc d'étaler le relèvement sur deux ans. Mais cela ne règlera pas le problème, puisqu'on maintient apparemment le prélèvement de surcompensation pour 1987.

Dans ces conditions, l'association des maires de France, actuellement réunie en congrès à Vincennes, et qui considère que c'est là le problème le plus grave qui se pose à elle, a effectué quatre démarches.

La première a été de saisir M. Bérégovoy dès le 21 novembre 1985.

La deuxième a été d'adresser un recours gracieux, le 24 mars dernier, à M. le Premier ministre, Jacques Chirac, pour lui demander de rapporter le décret et l'arrêté d'application. Cette démarche a été renouvelée tout récemment et c'est à cette relance que le Premier ministre a répondu pour partie en annonçant que l'effort des collectivités locales serait étalé dans le temps.

Troisièmement, l'association des maires adresse au ministre de l'intérieur les nombreuses délibérations qui lui parviennent des conseils municipaux.

Enfin, elle a mené une enquête auprès des villes de plus de 20 000 habitants, qui emploient proportionnellement plus de personnel que les communes de moindre importance. Il en ressort que la contrepartie fiscale varie de 3 à 11 p. 100 de la fiscalité directe locale. Compte tenu de la déclaration du Premier ministre, hier après-midi, au congrès des maires, c'est la moitié de cet effort qui sera demandée aux contribuables l'an prochain.

Avouez qu'il est contradictoire de nous faire la leçon ou la morale en nous invitant à imiter l'Etat, qui freine volontairement la progression de ses ressources, et de procéder en même temps à des transferts de charges systématiques. Quand on demande aux collectivités locales de payer à la place de l'Etat, elles sont bien obligées de répercuter cet accroissement de leurs dépenses sur leur fiscalité directe. Dans ces conditions, le reproche de dérapage qu'on nous adresse est immérité. S'il nous faut prendre exemple sur l'Etat, monsieur le ministre délégué, dites-nous sur qui nous devons reporter la dette indûment mise à notre charge !

Malgré l'appréciation globalement favorable que je porte sur votre budget et les efforts que je consens moi-même en tant que membre de la majorité, je constate, en tant que maire, et nombreux ici sont ceux qui partagent mon opinion...

M. Pierre Micau. Tout à fait !

M. Marc Bécam. ...que nous allons nous trouver confrontés à une situation insupportable et dont les conséquences seront très graves, si cette mesure n'est pas rapportée.

Alors, je vous en supplie, monsieur le ministre, mettez un terme à cette surcompensation que l'un des membres du Gouvernement n'a pas hésité, au mois de juillet, à qualifier de véritable hold-up ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du budget.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, après avoir entendu une première série d'interventions dans la discussion générale sur le projet de loi de finances, je tiens d'abord à remercier à mon tour, comme l'a fait hier M. le ministre d'Etat, le président et le rapporteur général de la commission des finances pour la qualité du travail qu'ils ont accompli afin d'éclairer nos intentions et, parfois, de perfectionner le texte, et aussi pour la concertation très étroite qui s'est établie entre eux et nous-mêmes.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé du budget. Je remercie également tous les orateurs de la majorité qui se sont succédé à cette tribune et qui nous ont manifesté leur confiance, qu'il s'agisse du vice-président Guéna ou de M. Durieux pour ne citer que ceux-là. Si je les ai bien compris, le projet de budget emporte un accord unanime dans la majorité qui nous soutient en ce qui concerne les objectifs que nous nous sommes fixés. Je n'ai pas entendu contester l'idée qu'il fallait maîtriser la dépense, qu'il fallait réduire le déficit et qu'il fallait baisser les impôts. Comme ce sont les lignes de force de notre politique budgétaire, j'en conclus qu'il y a bien, sur ce budget, un accord sans faille entre la majorité et le Gouvernement.

Plusieurs orateurs, il est vrai, ont fait état de préoccupations sur telle ou telle modalité de l'action gouvernementale ou des mesures qui vous sont soumises. Je dirai tout de go non seulement que ces préoccupations ne me gênent pas, mais que l'ouverture d'un débat me paraît tout à fait utile. Qu'il s'agisse des modalités de l'aide aux entreprises ou de la meilleure façon de relancer l'investissement, il est bon que la discussion sur s'est déjà esquissée se prolonge, ici et devant le pays, parce que c'est un vrai débat. Nous avons peut-être des différences d'analyse, mais c'est de leur confrontation que viendront le rapprochement et la lumière.

M. Edmond Alphandéry. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Les questions ont été fort nombreuses et parfois fort précises. Les orateurs ne m'en voudront pas de ne pouvoir leur répondre maintenant en détail. Nous aurons l'occasion de revenir sur tous ces points lors de la discussion des articles, pour ce qui concerne la partie fiscale du projet de loi de finances, ou à l'occasion de l'examen de tel ou tel budget de ministère. C'est ainsi que l'on pourra répondre aux questions de M. Ducoloné sur l'industrie automobile, de M. Demange sur les préretraites, de M. Sourdille sur les aides géographiques ou de Mme Toutain sur les aides à la famille. Chacun de mes collègues, directement concerné par la politique industrielle, par la politique familiale ou par la politique d'aménagement du territoire pourra reprendre au fond le débat qui a été esquissé.

Quelques thèmes majeurs méritent cependant qu'on apporte dès maintenant des éléments de réponse. Je pense à la taxe professionnelle, à l'impôt sur les sociétés ou à l'imposition du patrimoine. Auparavant, je dirai quelques mots sur deux sujets qui dépassent un peu la discussion du projet de budget lui-même, encore qu'ils l'éclairent.

Il s'agit d'abord des hypothèses qui sous-tendent cette loi de finances. Le ministre d'Etat s'est longuement arrêté sur ce point hier et il y reviendra peut-être en réponse aux orateurs qui s'exprimeront cet après-midi. A ce propos, je résumerai à M. Goux et à M. Pierret qu'il est facile de considérer avec scepticisme les prévisions économiques. La caractéristique d'une prévision, c'est d'être aléatoire et nous en avons eu bien des exemples dans le passé.

Nos prévisions présentent en tout cas deux qualités majeures.

D'abord, elles sont cohérentes entre elles. Ainsi l'hypothèse de croissance que nous avons retenue pour l'année prochaine est-elle cohérente à la fois avec l'hypothèse de progression de la demande et avec celle de progression des exportations : demande interne dans un cas, externe dans l'autre. Elle l'est également avec ce que nous constatons de l'activité économique en 1986.

En second lieu, ces prévisions sont en cohérence avec ce qu'annoncent à peu près toutes les institutions communautaires ou internationales sur la situation économique de l'année prochaine. Je n'ai pas observé de fort décalage entre les chiffres que nous avons retenus et ceux qu'avancent les meilleurs spécialistes internationaux.

M. Pierret s'est particulièrement inquiété de la progression de la hausse des prix au cours du mois de septembre. Mais ce mois a été mauvais partout, aussi bien en Allemagne qu'en France ou dans les autres pays européens.

M. Henri Emmanuelli et M. Christian Pierret. L'inflation était moitié moindre en Allemagne !

M. le ministre chargé du budget. Pourquoi ? Tout simplement parce que les prix des produits pétroliers recommencent à augmenter. Au mois d'août, la hausse des prix

avait été de moins 0,2 en Allemagne et de plus 0,1 en France. Au mois de septembre, l'Allemagne est à plus 0,2, la France à plus 0,4. Il est donc inexact de soutenir qu'il y a eu aggravation du décalage en septembre.

De plus, rien aujourd'hui ne permet de penser que l'objectif que nous nous sommes fixé pour 1986 ne sera pas atteint : il doit l'être et il le sera !

La deuxième question générale, qui a été évoquée par M. Royer, par M. Giard, par M. Richard, par M. Barate et, à l'instant même, par M. Bécam, est celle des relations entre l'Etat et les collectivités locales.

Je ne reviendrai pas longuement sur ce que j'ai dit hier soir de la caisse de retraite des agents des collectivités locales en réponse à M. Royer. Je rappelle simplement les chiffres. Si nous étions restés passifs par rapport à la situation que nous avons trouvée, il eût fallu relever les cotisations sociales des collectivités locales employeurs de 11,5 points. De ce déficit, il faut faire deux parts : celle qui est imputable aux prélèvements exceptionnels opérés en 1985 - M. Bécam a rappelé que certains avaient qualifié cette mesure de hold up et quand je dis « certains », ce n'est pas péjoratif - et celle qui tient aux conséquences de la gestion passée de la C.N.R.A.C.L. qui a été, c'est le moins qu'on puisse dire, imprudente.

Un relèvement de 11,5 points des cotisations devant entraîner un accroissement de 3 à 4 points de la fiscalité locale, nous sommes conscients que les collectivités locales ne pourraient que difficilement le tolérer. Voilà pourquoi, en accord avec le ministère de l'intérieur, nous avons mis au point un étalement de ce nécessaire relèvement des cotisations sur plusieurs années, de manière à réduire, si je puis dire, la progression de 1987 à six points, ce qui devrait avoir une incidence sur la fiscalité locale de l'ordre de deux points.

Mais les relations entre l'Etat et les collectivités locales ne se limitent pas à cette affaire. Toutes les grandes dotations que l'Etat versera aux collectivités locales en 1987 sont en augmentation sensiblement supérieure à celle des indicateurs économiques, qu'il s'agisse des prix ou du produit intérieur brut en valeur. Je rappelle là encore les chiffres : la dotation globale de fonctionnement augmentera de 5,16 p. 100, la dotation globale d'équipement de 5,5 p. 100, les compensations financières des transferts de compétences déjà réalisés de 5,9 p. 100 et le fonds de compensation de la T.V.A. de 2,96 p. 100. Au total, à structures constantes et pour comparer ce qui est comparable, les concours de l'Etat aux collectivités locales augmenteront en 1987 de 4,98 p. 100, soit près de deux fois et demi l'inflation. Il faut aussi en tenir compte lorsqu'on aborde ce problème.

M. Giard s'est ému de la distinction que nous faisons entre fonds de péréquation et fonds de compensation. J'avoue que son inquiétude m'a un peu surpris. Nous introduisons simplement un peu de clarté dans un domaine où c'était nécessaire et nous opérons cette distinction sans porter en rien atteinte au mécanisme de la péréquation.

M. le Garrec nous a présenté un grand exposé sur la planification et s'est inquiété de l'avenir des contrats de Plan. Qu'il me soit permis de lui dire que les engagements pris à ce titre seront intégralement respectés, ce qui n'a pas toujours été le cas dans un passé récent. Les élus alsaciens en savent quelque chose car à Strasbourg, le nom de synchrotron est synonyme d'engagements de l'Etat non tenus.

M. Philippe Auberger. Il n'y a pas que les Alsaciens !

M. le ministre chargé du budget. En matière de contrats de Plan, nous n'avons donc pas de leçon à recevoir. Les engagements de l'Etat, je le répète, seront tenus.

Ma dernière observation sur les relations entre l'Etat et les collectivités locales m'est inspirée par le propos de M. Guéna, qui a évoqué un effort de solidarité de la part de ces dernières dans la remise en ordre des prélèvements obligatoires. Ce propos est courageux.

Il ne s'agit pas bien sûr de faire preuve de je ne sais quel autoritarisme en imposant aux collectivités locales telle ou telle direction dans la gestion de leurs affaires. Mais il ne faut pas non plus, dans ce domaine, faire preuve d'hypocrisie. Je le dis sans ambages : ce n'est pas en réformant la fiscalité locale qu'on trouvera une solution miracle au problème des finances locales. Cette fiscalité est certes perfectible dans bien des domaines - je dirai un mot tout à l'heure de la taxe professionnelle - et il faut donc essayer de l'amé-

liorer. Mais le fond du problème, c'est bien sûr l'évolution de la dépense locale. Il y a là un effort de réflexion à fournir entre les pouvoirs publics nationaux et les autorités locales.

Prévisions économiques et relations entre l'Etat et les collectivités locales, voilà les deux points que je voulais rapidement aborder avant d'en venir à quelques considérations plus générales qui me permettront de répondre aux orateurs tout en essayant de replacer notre politique budgétaire et fiscale dans une perspective à moyen terme.

De fait, la grande caractéristique de cette politique, c'est qu'elle n'a pas été conçue pour une seule année, mais pour le moyen terme. C'est sur des orientations pluriannuelles que repose toute la philosophie de notre action.

Notre première ambition est de rendre l'Etat plus compétitif, c'est-à-dire de le mettre en situation de rendre de meilleurs services à moindre coût. D'une certaine manière, même si la formule peut surprendre, je dirai qu'il faut faire souffler l'esprit d'entreprise dans la gestion publique et dans l'administration.

Depuis que notre pays a ouvert ses frontières à la concurrence internationale et depuis que les chocs pétroliers successifs ont exacerbé cette dernière, la compétitivité est devenue la condition de notre survie en tant que nation. C'est donc la nation tout entière qui doit être habitée par cette obsession de la compétitivité : si cela est vrai pour les entreprises - on en a beaucoup parlé -, cela vaut également pour les travailleurs, qu'ils soient salariés ou non.

Dans ces conditions, comment l'Etat pourrait-il s'exonérer lui-même d'une obligation qu'il appelle les autres à respecter ? Il est normal que les y avoirs publics s'imposent à eux-mêmes la discipline qu'ils demandent aux autres. L'Etat, je le répète, doit devenir compétitif et chercher à rendre de meilleurs services à moindre coût.

Pour y parvenir, il doit observer quelques règles simples.

D'abord, et c'est ce qui nous a guidés dans la préparation de ce budget, chacune des actions de l'Etat doit être impitoyablement jugée, je dirais, pesée à la balance de l'efficacité. Cette exigence qui peut paraître un peu théorique a, en réalité, des conséquences tout à fait concrètes.

Cela signifie, par exemple, que chaque dotation budgétaire, y compris les services votés, doit faire périodiquement l'objet d'un réexamen systématique des services. Je sais que le Parlement a toujours été sensible à cette question du réexamen votés. C'est ce que nous avons fait dans la préparation du budget pour 1987. L'application de ce que les techniciens appellent les budgets « base zéro » a permis de trouver quelque 27 milliards de francs d'économies par rapport à ce qu'aurait donné une simple reconduction de ces services votés.

Je tiens à insister sur le caractère novateur de cette méthode de préparation du budget pour 1987, qui tranche avec la facilité habituelle des abattements forfaitaires. Qu'avons-nous vu, en effet, au cours des deux années passées ? Les crédits de fonctionnement des administrations - cela devrait inciter M. Le Garrec à un peu plus de prudence quand il parle de modernisation de l'administration - ont été encadrés dans des normes de progression en général inférieures à la hausse des prix, voire négatives. Cette méthode d'établissement de la loi de finances permet assurément de comprimer les masses budgétaires, mais elle n'est fondée sur aucune analyse sérieuse des besoins des services. Elle aboutit donc soit à bloquer la nécessaire modernisation de l'administration - c'est ce qui s'est passé dans bien des services depuis deux ou trois ans - soit, ce qui est pire et détestable pour tout le monde, à décaler dans le temps des paiements inévitables ; nous en avons fait l'expérience lorsque nous avons examiné le collectif au printemps 1986.

Pour notre part - cela mérite d'être souligné et c'est ma réponse à M. Le Garrec - nous avons maintenu, en francs constants, les moyens de fonctionnement et nous avons prévu des mesures nouvelles importantes pour la modernisation des services. Ainsi les dotations pour l'informatique et la bureautique sont en augmentation de 38 p. 100.

En réalité, il y a deux politiques de la fonction publique. La première, conduite entre 1981 et 1984, consiste en une augmentation continue et pléthorique des effectifs qui, très rapidement, débouche sur une paralysie de l'administration parce que l'on ne peut plus payer et qu'il faut donc procéder à des abattements forfaitaires. Elle est mauvaise et c'est pourquoi nous avons choisi une politique tout à fait différente,

qui consiste à ajuster les effectifs de la fonction publique à ses besoins réels et à lui permettre, simultanément, de se moderniser et de vivre avec son temps.

En revanche, nous avons fait la chasse au gaspillage. Nous avons cherché à développer, dans tous les domaines, la productivité de l'action administrative et nous avons donc comprimé systématiquement les frais généraux de l'Etat.

Pour juger d'un tel effort, il faut évidemment changer d'instrument de mesure, je dirais même d'état d'esprit. Trop souvent, en effet, nous avons tendance, les uns et les autres, quelle que soit notre appartenance politique, à apprécier l'importance d'une priorité ou l'efficacité d'une politique à la seule aune du taux de croissance des crédits qui lui sont consacrés. D'une certaine manière, c'est une forme de paresse intellectuelle dont il convient de nous affranchir. J'en donnerai quelques exemples.

Le premier concerne la recherche dont M. Zuccarelli et M. Drouin, notamment, nous ont parlé. En effet, une campagne malveillante est actuellement organisée pour accrédi- ter l'idée que nous avons cessé de considérer la recherche comme une priorité nationale. Cela est évidemment absurde.

M. Raymond Douyère. Vous supprimez 150 postes de chercheurs ! Ce n'est pas mal !

M. le ministre chargé du budget. Je pourrais répondre globalement que l'effort public de recherche est en augmentation, par rapport à la loi de finances initiale pour 1986, de 3,7 p. 100, c'est-à-dire sensiblement plus que la hausse des prix.

M. Christian Plerret. Cela dépend de ce que vous comptez dedans !

M. le ministre chargé du budget. Je pourrais ajouter que la politique de redressement économique que nous menons doit permettre aux entreprises françaises de restaurer leur propre capacité de recherche, actuellement fort inférieure à celle que l'on constate dans les pays industriels. En effet la recherche industrielle représente 43 p. 100 de l'effort global de recherche en France contre 64 p. 100 au Japon. Vous avez cité, à plusieurs reprises, ce pays comme un parangon de toutes les vertus ; eh bien, voilà un domaine dans lequel nous pourrions aussi essayer de le suivre !

Je ne me donnerai cependant pas toutes ces facilités et je dirai qu'en matière de recherche, comme dans les autres, il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, mais crever l'abcès. Peut-on, sans hypocrisie, prétendre que tous nos grands organismes de recherche - dont certains atteignent une taille considérable - sont parfaitement gérés et qu'aucune économie de fonctionnement n'y est possible ? Là, comme ailleurs, en vérité, tout le monde le sait bien, comprimer les frais généraux, alléger les structures centrales, décentraliser et responsabiliser - comme mon collègue Alain Devaquet a entrepris de le faire pour le C.N.R.S. - donne la possibilité de consacrer davantage d'argent public non pas à régler des frais généraux coûteux, mais à financer les programmes de recherche eux-mêmes. Voilà ce qui explique notre politique de recherche.

On peut tenir le même langage pour la culture. En effet qui pourrait soutenir de bonne foi qu'entre 1981 et 1985, dans un budget de la culture qui a triplé, on n'a pas, parfois, un peu jeté l'argent par les fenêtres et multiplié des initiatives qui répondaient davantage à des arrière-pensées politiques qu'à des visées culturelles au sens propre du terme ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Bonhomme. C'est exact !

M. Raymond Douyère. Il fallait dire cela pour les chercheurs !

M. le ministre chargé du budget. En réalité, là comme ailleurs, et je le dis à M. Le Garrec, il faut faire des choix, sélectionner les actions et les organismes réellement efficaces, tenir compte, dans l'appréciation des moyens budgétaires que l'on dégage, des actions qui - comme ce que l'on appelle les grands projets - sont, par définition, temporaires. A ce prix, la politique culturelle peut et va retrouver, j'en suis sûr, un nouveau souffle et de nouvelles priorités telles que la promotion de notre patrimoine ou le développement des enseignements artistiques trop longtemps sacrifiés.

Je donnerai encore deux exemples de cette approche nouvelle de la gestion budgétaire inspirée par la recherche de la compétitivité dans la gestion administrative.

Pour le budget des affaires sociales, d'abord, un effort massif est prévu au titre de la formation professionnelle. Je tiens à y insister, car j'avoue avoir été tout à fait stupéfié par les affirmations de Mme Cresson - sur ce point comme sur d'autres d'ailleurs - selon lesquelles l'effort de formation professionnelle serait en réduction. En effet, il est accru de 29,3 p. 100 !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Elle n'a pas lu le bleu !

M. le ministre chargé du budget. Or, même dans ce budget des affaires sociales et de l'emploi qui dégage de fortes priorités, nous ne nous sommes pas interdit de rechercher une meilleure efficacité. Il existe, en effet, une multitude de stades de formation, que vous connaissez et qui donne lieu, dans les documents budgétaires ou administratifs du ministère des affaires sociales à ce que l'on appelle un drap de lit, c'est-à-dire à un document faisant ressortir les onze catégories de stades possibles. Nous nous sommes donc interrogés pour savoir s'il n'était pas possible de réduire le coût unitaire de ces stades en les gérant mieux. Cela ne signifie naturellement pas que nous ne faisons pas de la formation professionnelle une priorité ; je viens de dire le contraire. Cela veut dire simplement qu'à l'intérieur de cette priorité nous cherchons à utiliser l'argent public de la manière la plus efficace possible.

Mon dernier exemple sera sans doute le plus éloquent ; il concerne l'éducation nationale.

Depuis plusieurs années, hélas ! la population scolaire dans les écoles primaires et dans le premier cycle du secondaire - les collèves - baisse. Je dis « hélas ! » parce que cela traduit une évolution démographique qui nous préoccupe fort les uns et les autres. En revanche, du fait des progrès souhaitables de la scolarisation en second cycle, le nombre de lycéens augmente. Avait-on eu dans un passé récent le courage de tirer les conséquences de cette évolution démographique ?

M. Philippe Auberger. Non !

M. le ministre chargé du budget. Evidemment non ! La démagogie ambiante poussait à une augmentation indifférenciée des effectifs d'enseignants dans tous les secteurs.

M. Raymond Douyère. C'est totalement faux ! Nous avons supprimé des postes d'instituteur !

M. Henri Emmenuelli. En matière de démagogie, vous êtes un expert, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé du budget. Pour la première fois, nous avons le courage d'affirmer que l'on peut supprimer des postes d'instituteur parce qu'il y a moins d'enfants dans les écoles et les collèves, mais qu'en revanche il faut augmenter le nombre des professeurs puisque les lycées reçoivent davantage d'élèves. Cette démarche paraît tout à fait naturelle. Or vous savez qu'elle est profondément novatrice.

La deuxième règle d'une politique de compétitivité - et ce que je viens de dire de l'éducation nationale m'y conduit tout naturellement - est le recentrage de l'Etat sur ses missions essentielles.

Ainsi que le soulignait hier le ministre d'Etat, la sédimentation n'est pas simplement un phénomène géologique, c'est aussi une pratique administrative. En effet, au fil des ans ou des décennies, les actions de l'administration, y compris celles qui sont engagées pour faire face à des situations exceptionnelles ou à des besoins temporaires, se pérennisent et se surajoutent.

Là encore nous devons donner l'exemple d'une remise en cause permanente. Les entreprises se remettent bien en question, les services publics doivent en faire autant pour tenir compte des réalités.

C'est ce que nous faisons, par exemple, en concrétisant aux deux tiers, dès le projet de loi de finances pour 1987, les conclusions de la mission Belin-Gisserot sur les structures des services centraux. La performance mérite d'être soulignée.

C'est également ce que je répondrai à M. Le Garrec, à M. Drouin et à d'autres encore qui nous demandent pourquoi nous ne renouvelons pas le dispositif fiscal en faveur

des économies d'énergie ou pourquoi nous réduisons les crédits affectés à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Voilà bien un dossier exemplaire.

Après le premier choc pétrolier, il était vital pour notre pays de modifier les habitudes et de créer des comportements nouveaux. Economiser l'énergie était une petite révolution dans les esprits après la période de pétrole à bon marché que nous avions connue entre 1958 et 1973. Aujourd'hui le changement des comportements est acquis : les normes de construction des logements neufs ont été modifiées ; pour les logements ou bâtiments anciens, l'investissement en équipements ou en travaux destinés à permettre des économies d'énergie est l'un de ceux dont le temps de retour est le plus rapide : parfois deux ou trois ans. Dès lors l'incitation fiscale n'a plus la même nécessité. Il faut s'adapter aux circonstances et c'est ce que nous faisons.

Où, madame et messieurs les députés... Dans la bataille que nous menons pour rendre l'Etat et la nation compétitifs, l'heure est venue de procéder à des choix. Nous en avons fait et c'est ce qui nous a permis de dégager quelque 45 milliards de francs d'économies, par rapport à ce qu'aurait donné un budget préparé selon les errements traditionnels.

Souvenez-vous : quand nous le disions avant le 16 mars, nous n'étions pas crus, pourtant nous l'avons fait !

D'un tel effort, qui n'est pas simplement la tâche d'une année, mais une résolution et une longue patience pour les budgets à venir, les Français doivent, bien sûr, toucher les dividendes. Telle est notre deuxième ambition : après l'amélioration de la gestion de l'Etat afin de la rendre plus compétitive, il s'agit de rendre aux Français une part croissante du fruit de leur travail.

On m'objectera que la réduction du déficit - premier dividende d'une bonne gestion - n'est pas, en elle-même, de nature à déchaîner l'enthousiasme de nos concitoyens. M. Goux en a d'ailleurs fait l'expérience qui rappelait hier à quel point il avait prêché dans le désert en demandant la réduction du déficit.

Il est cependant audacieux de sa part d'affirmer que le gouvernement de M. Laurent Fabius a été le premier à avoir su inverser la tendance de la croissance des prélèvements obligatoires. Ne cultivons pas l'amnésie et n'oublions pas 1981 et 1982 avec le dérèglement formidable qui a été introduit dans nos finances publiques par une gestion budgétaire irresponsable dont nous payons encore les frais ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Sous-estimer l'importance de la réduction du déficit serait, à mon avis, une erreur. Les Français ont parfaitement compris qu'il ne peut y avoir d'assainissement durable des finances publiques, donc de compétitivité nationale retrouvée, tant que la charge de la dette publique limitera à ce point nos marges de manœuvre. Faisons un calcul simple et imaginons que le déficit reste aux alentours de 150 milliards de francs par an. Cela donnerait, au bout de cinq ans, une dette supplémentaire de 750 milliards de francs.

M. Christian Pierret. C'est ce qu'il est en réalité, monsieur le ministre, puisqu'il atteint 145 milliards de francs !

M. le ministre chargé du budget. Si le taux d'intérêt réel restait à environ 5 p. 100, cela donnerait une charge d'intérêts supplémentaire sur cinq ans de 37 milliards de francs.

En d'autres termes, si nous avions continué dans la lignée de ce qui se faisait avant nous, c'est-à-dire un déficit de l'ordre de 150 milliards de francs par an, nous aurions été condamnés à supporter au bout de cinq ans une dépense équivalente au budget civil de la recherche.

M. Christian Pierret. Votre déficit réel est de 145 milliards de francs !

M. le ministre chargé du budget. Voilà ce que représentait la progression de la dette.

Inversement, réduire le déficit annuel, comme nous le faisons, de 150 à 100 milliards de francs dans un premier temps...

M. Christian Pierret. C'est un nouveau chiffre !

M. le ministre chargé du budget. Non, monsieur Pierret, ce n'est pas un nouveau chiffre. M. le ministre d'Etat a indiqué à plusieurs reprises que notre objectif était de revenir

à l'équilibre du budget hors charge de la dette. Il s'agit donc bien, en trois ans, d'aboutir à un déficit de 100 milliards de francs.

M. Henri Emmanuelli. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le ministre chargé du budget. En passant, en quelques années, de 150 à 100 milliards de francs, nous réaliserons en terme d'intérêts une économie de l'ordre de 12 milliards de francs, ce qui représente une somme supérieure au budget de la culture. (*Exclamation sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Vous n'y croyez pas vous-même et vous en souriez !

M. le ministre chargé du budget. Voilà, madame et messieurs les députés, comment on peut se redonner une marge de manœuvre. On voit d'ailleurs à quel point la réduction du déficit - qui constitue, par ailleurs, un signe en direction des opérateurs internationaux dont la confiance nous est précieuse - conditionne le succès de notre politique budgétaire, fiscale, et économique.

Le principal dividende de la compétitivité et de la bonne gestion, ce sera, naturellement la baisse des impôts.

En la matière, si j'ai bien compris, l'unanimité se fait aisément sur deux points : la baisse des impôts est une nécessité, mais c'est aussi - croit-on ou dit-on -, le plus souvent, un leurre.

La meilleure manière de combattre le scepticisme ambiant, est encore de prouver le mouvement en marchant. C'est ce que nous faisons et l'on s'en convaincra lorsqu'on fera les comptes de 1987 et de 1988. Je ne m'attacherai donc pas à décortiquer à nouveau les chiffres qui vous ont été abondamment donnés depuis hier. J'essaierai plutôt de dégager les lignes de force d'une politique fiscale à moyen terme.

La première qualité d'une bonne fiscalité, c'est d'être bien comprise, et, par voie de conséquence, bien acceptée. Il y a fort à faire en ce domaine, je l'admets bien volontiers ! Notre fiscalité est, en effet, nous le savons tous, d'une extrême complexité. Certes, la complexité de l'impôt peut être le reflet de la complexité de la vie, mais il faut reconnaître que l'exubérance de notre code général des impôts résulte aussi de l'empilement, depuis près de deux siècles, de mesures spécifiques prises ; au coup par coup, au profit de telle ou telle catégorie de contribuables ou en fonction de telle ou telle préoccupation du moment. Nous devons sans cesse avoir à l'esprit la nécessité de simplifier et d'élaguer cet immense maquis de textes.

Nous avons ouvert la voie cette année - modestement, il est vrai - en ne reconduisant pas certaines réductions d'impôt devenues inutiles ou en engageant le processus d'élimination de certains prélèvements circonstanciels comme la taxe sur les frais généraux ou la surimposition du fioul industriel. Nous avons surtout voulu réconcilier, autant que faire se peut, les contribuables et l'administration fiscale et douanière. C'est l'intention profonde de ce qu'on appelle le rapport Aicardi et des conséquences que nous en avons tirées dans le projet de loi de finances ou que nous en tirerons dans le projet de loi sur les procédures fiscales et douanières qui vous sera bientôt soumis.

M. Margnes nous a fait tout à l'heure un très beau dégage- ment pour nous expliquer que ces mesures allaient démobiliser les vérificateurs...

M. Philippe Auberger. Ce n'est pas ce que dit le directeur général des impôts !

M. le ministre chargé du budget. ... et que la magnifique action entreprise depuis quelques années qui a consisté à augmenter le produit de la lutte contre la fraude de 20 p. 100 par an allait être compromise.

Il y a deux manières de lutter contre la fraude fiscale. La première est de lutter pour la galerie, en essayant d'afficher des résultats de contrôles fiscaux tout à fait avantageux, mais opérés dans des conditions telles que ces redressements ne sont pas recouverts parce que le contrôle a été mal fait, mal accepté ou mal négocié. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est ce qui s'est passé, vous le savez très bien, monsieur Pierret.

M. Raymond Douyère. C'est scandaleux de dire cela.

M. le ministre chargé du budget. En effet, 60 p. 100 seulement des redressements sont recouverts, 40 p. 100 ne le sont pas.

M. Philippe Auberger. Et encore !

M. le ministre chargé du budget. Notre objectif est de lutter contre la fraude fiscale en respectant les droits de la défense - ce qui, je pense, ne sera contesté par personne - et de telle sorte que, certes, sans se faire d'illusion car il ne faut pas être naïf dans ce domaine, ce contrôle soit le mieux compris possible. Pour ma part, et contrairement à ce qu'a dit tout à l'heure M. Margnes, je fais confiance à l'administration fiscale pour appliquer la loi dans le respect des principes généraux du droit. (*Très bien ! sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Un excellent exemple de fiscalité à rebâtir nous est donné par le dernier rapport du conseil des impôts sur l'imposition du capital. En ce domaine plus qu'en tout autre, on a « empilé », sans vision d'ensemble, sans réexamen périodique et donc sans cohérence, taxes foncières locales, droits d'enregistrement sur les ventes, les successions ou les donations, taxation des plus-values, impôt dit « sur les grandes fortunes » que le conseil des impôts vient de qualifier - en prenant exactement le contre-pied, si vous me permettez de le rappeler, de l'exposé des motifs du texte qui a créé cet impôt - de techniquement complexe, socialement inéquitable et économiquement contestable.

Si je comprends bien, l'I.G.F. était un impôt moribond. Le coup de grâce lui a été donné par le conseil des impôts. Quant à M. Pierret, il en a fait l'éloge posthume tout à l'heure en nous disant que si c'était à refaire, il ne le referait pas. Voilà donc au moins une querelle aujourd'hui vidée. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cependant le sujet n'est certainement pas épuisé, car, comme M. le ministre d'Etat l'a annoncé, nous avons l'intention de mettre en place un groupe de travail qui nous suggère les conséquences concrètes, en termes d'allègement et de simplification de la fiscalité des patrimoines, à tirer du rapport du conseil des impôts, notamment pour ce qui concerne les transmissions d'entreprises. Je réponds ainsi à MM. Ligot, Geng et Pierret.

La première qualité d'une bonne fiscalité est donc d'être mieux comprise et mieux acceptée.

Sa deuxième qualité est de ne pas brider l'initiative, que ce soit celle des particuliers ou celle des entreprises. Un professeur de droit du début du siècle disait : « Il y a des dépenses, il faut les couvrir ». C'était rappeler en une phrase que la première finalité de l'impôt est de couvrir la dépense publique et non pas de prétendre orienter et régenter toute la vie du pays. C'est la raison pour laquelle une bonne fiscalité doit, à notre avis, respecter trois exigences. Tout d'abord, le poids de l'impôt ne doit pas inhiber ceux qui travaillent et ceux qui produisent. Il ne doit pas décourager les initiatives. Ses taux doivent être modérés. Trop d'impôt tue l'impôt. La baisse du taux marginal de l'impôt sur le revenu illustre bien notre volonté d'atteindre cet objectif. Il en est de même de l'allègement de la taxe professionnelle ou de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés.

J'ai été attentif aux propos de M. Auberger et de M. Durieux sur la taxe professionnelle. Je reconnais bien volontiers que les mesures inscrites dans le projet de loi de finances ne constituent pas une réforme en profondeur de la taxe professionnelle, mais je suis tout prêt à poursuivre l'étude sur ce sujet...

M. Henri Emmanuelli. Plus tard ! Toujours plus tard !

M. le ministre chargé du budget. ... pour voir de quelle manière nous pourrions réformer les mécanismes en profondeur.

M. Christian Pierret. C'est donc renvoyé aux calendes grecques !

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Pierret, qu'avez-vous fait pendant cinq ans ? Le carry back ? C'est vrai, mais dans des conditions fort contestables.

La première qualité de l'impôt est de ne pas avoir un taux qui pénalise.

Sa deuxième qualité, la continuité et la stabilité. Je citerai encore un vieil adage : « un bon impôt est un vieil impôt ». C'est la raison pour laquelle, sans reprendre le vaste débat qui a eu lieu sur l'aide à l'investissement auquel ont fait allusion MM. Durieux, Gantier, Richard et Pascalon, nous sommes très réticents - pour ne pas dire franchement hostiles - à des mesures de caractère exceptionnel qui dopent le malade ou le convalescent et qui conduisent parfois à lui

administrer ensuite des calmants quand il a été dopé trop fortement. On en a fait l'expérience dans un passé pas si lointain.

Nous préférons donc déterminer des règles plus générales et plus permanentes. C'est pourquoi nous avons annoncé des lignes directrices qui vont au-delà de 1987 : baisse du taux de l'impôt sur les sociétés à 42 p. 100, baisse du taux marginal de l'impôt sur le revenu à 50 p. 100 en trois ans, suppression en trois, puis en deux ans, sur la suggestion de la commission des finances, de la taxe sur les frais généraux, relèvement en deux ans de l'abattement applicable aux adhérents des centres de gestion agréés, alignement en trois ans, et en fait en deux ans, de la fiscalité sur le fioul lourd et le gaz naturel. C'est une politique fiscale cohérente, pluriannuelle, organisée, avec une vision d'avenir et non pas un bricolage.

Enfin, une fiscalité au service de la compétitivité de l'Etat est une fiscalité débureaucratisée. Ce n'est pas à l'Etat, - notre débat sur l'aide fiscale à l'investissement est clair - par l'intermédiaire de la législation fiscale ou de son administration de faire des choix à la place des entreprises ou des particuliers.

M. Henri Emmanuelli. M. Alphandéry est parti !

M. le ministre chargé du budget. Ce n'est pas à l'Etat de considérer qu'il faut favoriser dans l'entreprise les bénéfices réinvestis ou les bénéfices mis en réserve.

M. Philippe Auberger. Très bien !

M. le ministre chargé du budget. Je conseille à M. Pierret, qui est fort compétent et fort amateur de comparaisons internationales, de jeter un petit coup d'œil sur ce qui se passe autour de nous en matière d'impôt sur les sociétés. J'ai regardé, par exemple, la situation des principaux pays de l'O.C.D.E.

Dans pratiquement aucun des dix-neuf pays de l'O.C.D.E. il n'y a un taux d'impôt sur les sociétés différencié selon que le bénéfice est mis en réserve ou selon qu'il est distribué. Il y a quatre exceptions, ce sont la Norvège, l'Autriche, le Japon et la République fédérale d'Allemagne.

M. Christian Pierret. Ah !

M. le ministre chargé du budget. Ne relevez pas la tête trop vite, monsieur Pierret. Pour ces quatre pays, l'exception est dans l'autre sens...

M. Philippe Auberger. Voilà !

M. le ministre chargé du budget. ... l'impôt sur les sociétés est plus faible sur les bénéfices distribués que sur les bénéfices mis en réserve !

M. Christian Pierret et M. Henri Emmanuelli. Parce qu'il n'y a pas d'avoir fiscal !

M. le ministre chargé du budget. Vous avez fait l'année dernière le contraire de ce que font tous les autres pays. Nous rectifions le tir et nous nous engageons dans une direction plus cohérente avec la politique des autres grands pays.

M. Henri Emmanuelli. C'est grotesque !

M. le ministre chargé du budget. Débureaucratiser la fiscalité, c'est aussi abandonner progressivement la technique de l'agrément fiscal qui permet à l'administration de faire des choix économiques dans le secret de ses bureaux à la place des chefs d'entreprise. Chaque fois que cela sera possible, le Gouvernement vous proposera de renoncer ainsi à ses prérogatives. Il l'a fait dans le collectif de printemps, s'agissant des investissements dans les départements et les territoires d'outre-mer pour lesquels l'agrément est supprimé ; il le fait à nouveau dans le projet de loi de finances pour les investissements à l'étranger.

Enfin, troisième et dernier critère d'une bonne fiscalité, après la modération de ses taux, après la continuité et la stabilité, l'impôt sous toutes ses formes doit être équitablement réparti ; chacun doit contribuer à la charge publique conformément à ses moyens.

C'est cette exigence qui nous a guidés lorsque nous avons choisi d'étendre la décote d'impôt sur le revenu aux familles. Je me réjouis que Mme Toutain au nom du groupe socialiste ou en son nom propre, je ne sais, se soit félicitée de cette mesure.

J'ajouterai, à l'attention de M. Douyère, les quelques réflexions suivantes.

Comment peut-on affirmer sans rire qu'un budget qui exonère totalement deux millions de familles modestes, payant moins de 2 200 francs d'impôts, et qui allège à concurrence de 30 p. 100 en moyenne pratiquement deux autres millions de familles est un budget pour les riches ?

M. Raymond Douyère. Pour les 50 000 riches !

M. le ministre chargé du budget. C'est une contre-vérité !

M. Henri Emmanuelli. M. Marchelli vous l'expliquera !

M. le ministre chargé du budget. Quant à comparer les chiffres bruts d'allègement pour un foyer modeste et pour un foyer aisé, permettez-moi de vous dire que c'est une supercherie et un effet de tribune.

Bénéficier d'un allègement d'impôt de 1 000 francs quand on en paie 3 000, c'est évidemment une réduction relative beaucoup plus importante que d'être allégé de 2 000 francs lorsqu'on en paie 10 000 ! S'il vous plaît, trêve de démagogie, dans ce domaine. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Henri Emmanuelli. Permettez-moi de vous interrompre, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé du budget. Certains nous reprochent - c'est un autre angle d'attaque - d'avoir en même temps baissé les taux d'imposition et diminué l'assiette de l'impôt, c'est-à-dire en fait le nombre des contribuables.

J'admets volontiers qu'à moyen terme l'objectif d'harmonisation des fiscalités européennes qui, pour la France, devrait se traduire par une diminution du poids relatif de la T.V.A. nous pose un problème. J'en donne volontiers acte à M. Durieux. Mais il ne faut pas découper le prélèvement fiscal en tranches. Soutenir qu'en France il n'y a pas assez de contribuables à l'impôt sur le revenu, c'est oublier que notre régime de protection sociale est financé par des cotisations assises sur des salaires eux-mêmes plafonnés, ce qui s'apparente à un impôt direct pesant sur l'ensemble des Français. Faut-il s'y résigner ? Sans doute pas, mais on ne peut à la fois réclamer un élargissement de l'assiette de l'impôt sur le revenu et accepter un dérapage des cotisations sociales. Ce serait tout à fait contradictoire.

Seul un meilleur effort de gestion - et là encore de compétitivité, je n'hésite pas à prononcer le mot, de la part des régimes sociaux qui doivent rendre de meilleurs services au moindre coût - nous permettra, comme nous souhaitons le faire, de mettre en œuvre un plan de réduction des cotisations sociales. C'est la condition préalable à tout réaménagement en profondeur de la fiscalité directe et de la fiscalité sur la dépense.

Mesdames, messieurs les députés, faire un budget, c'est par définition choisir. Gouverner, c'est par excellence choisir. Face à des demandes qui, considérées séparément, sont souvent légitimes et judicieuses, il faut bien choisir.

La France elle-même doit choisir car ses moyens, aujourd'hui ne lui permettent pas de tout faire à la fois.

M. Henri Emmanuelli. On entend cela tous les jours !

M. le ministre chargé du budget. J'espère - sans doute est-ce un vœu pieu, mais laissez-moi espérer - ...

M. Philippe Auberger. Il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre !

M. le ministre chargé du budget. ... que l'opposition qui, au fil des ans, avait acquis, dit-on, l'expérience de la gestion - encore que les Français ne s'en soient pas aperçus - ne s'enfermera pas à nouveau dans la démagogie qui précisément consiste à ne pas choisir.

M. Henri Emmanuelli. Je demande à vous interrompre depuis longtemps, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé du budget. J'ai la certitude, pour ma part, que la majorité, qui soutient l'action du Gouvernement, nous aidera dans nos choix parce que ce sont des choix de renouveau. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Henri Emmanuelli. Il ne répond pas ! Courageux, mais pas téméraire !

Reppels au règlement

M. Christian Pierret. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Christian Pierret, pour un rappel au règlement.

M. Christian Pierret. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58, alinéa 4.

M. Juppé vient de nous indiquer à l'instant, parlant de comparaisons internationales, qu'il était confiant - avec un certain doute cependant - quant à l'évolution du différentiel d'inflation avec, notamment, la République fédérale d'Allemagne. Je ne lui ferai pas l'injure, étant donné sa compétence reconnue, de lui rappeler que l'Allemagne fédérale ne dessaisonnalise pas ses séries statistiques de prix. Dès lors, il ne peut pas s'appuyer sur la comparaison arithmétique simple du mois d'août ou du mois de septembre en Allemagne et en France, pour en déduire que le différentiel d'inflation se réduit avec la République fédérale d'Allemagne. Il faut prendre une comparaison annuelle. Or, il est exact - et c'est grave car cela menace le franc, notamment pour les mois à venir, hélas ! - que le différentiel entre la République fédérale d'Allemagne et la France en comparaison annuelle s'est accru et qu'il est aujourd'hui, sur douze mois, de 2,4 points. C'est dire l'intensité de la menace qui pèse sur nos échanges extérieurs et sur le franc.

Quant au déficit budgétaire, il est évident que, lorsqu'on crée un compte d'affectation spéciale auquel on affecte une grande part du produit de la privatisation, on peut se permettre de présenter une réduction relativement importante en apparence du déficit budgétaire, mais lorsque l'on réintègre, par pure honnêteté intellectuelle, le produit de la privatisation affecté au compte d'affectation spéciale créé par la loi de finances rectificative on s'aperçoit, en toute rigueur, que le déficit budgétaire s'établira aux alentours de 145 milliards de francs ; c'est dire qu'il n'est pas vraiment réduit par rapport au déficit budgétaire de la loi de finances initiale de 1986. C'est indubitable. Si vous n'aviez pas suivi personnellement ce raisonnement, vous n'auriez pas créé ce compte d'affectation spéciale qui a bien pour dessein de masquer la réalité de deux choses : d'une part, le déficit budgétaire reste très important et, d'autre part, vous ne pratiquez pas vraiment une politique d'économie budgétaire.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé du budget.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur le président, je n'avais pas le sentiment - mais sans doute est-ce par ignorance - d'avoir transgressé le règlement de l'Assemblée en parlant de l'inflation pour mériter un rappel au règlement.

M. Henri Emmanuelli. Ce n'est pas à vous de juger !

M. le ministre chargé du budget. Mais il ne m'appartient pas d'en juger, comme on me le rappelle fort justement.

M. Henri Emmanuelli. C'est au président !

M. le ministre chargé du budget. J'apporterai toutefois deux précisions à M. Pierret.

D'abord, je n'ai jamais affirmé que le différentiel d'inflation avec l'Allemagne fédérale se réduisait. J'ai simplement déclaré que l'argument qui avait été utilisé sur les bancs du parti socialiste et selon lequel, au mois de septembre, l'écart s'était creusé entre la France et l'Allemagne était dénué de fondement.

Ensuite, le ministre d'Etat a communiqué tous les éléments d'information nécessaires - mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre - qui démontrent que le jeu de la privatisation et de la rebudgétisation s'annule à un ou deux milliards de francs près. Par conséquent le chiffre du déficit, à structure constante, est parfaitement honnête et justifié. Nous diminuons le déficit budgétaire de l'ordre de 11,5 p. 100 et

nous le faisons passer sous la barre des 129 milliards de francs. C'est une réalité, comme on dit dans le langage à la mode, « incontournable ».

M. Raymond Douyère. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Sur quel article ?

M. Raymond Douyère. L'article 58, alinéa 4, monsieur le président.

M. le président. Je vous signale que si vous relancez le débat, je serai conduit à lever immédiatement la séance...

M. Raymond Douyère. M. le ministre m'a traité de démagogue. Je lui réponds.

M. Robert-André Vivian, rapporteur général. C'est un fait personnel !

M. le président. Vous m'avez demandé la parole pour un rappel au règlement ; vous n'avez pas à répondre au ministre.

M. Raymond Douyère. Le ministre m'a traité de démagogue, je lui réponds...

M. le président. Non, monsieur Douyère, je vais lever la séance...

M. Raymond Douyère. C'est un rappel au règlement pour mise en cause personnelle.

M. Robert-André Vivian, rapporteur général. Tout le monde sait que M. Douyère c'est la démagogie faite homme !

M. Raymond Douyère. Moi aussi, j'ai été vice-président et je connais le règlement.

M. le président. Il n'y a pas rappel au règlement pour mise en cause personnelle !

M. Raymond Douyère. Un orateur traité de démagogue par le ministre est personnellement mis en cause.

Je lui réponds que c'est lui le véritable démagogue.

Lorsqu'il prétend qu'il y a baisse des impôts de 1 000 francs pour deux millions de contribuables qui en payaient 3 000 francs, la diminution est en effet de 30 p. 100. Mais il oublie de dire que, dans le même temps, il y aura des réductions d'impôts de 7 milliards de francs pour 130 000 contribuables.

M. Christian Pierret. Exact !

M. Raymond Douyère. Voilà la véritable démagogie. Vous ne voulez pas que la France le sache, mais nous avons le devoir de le dire !

M. Robert-André Vivian, rapporteur général. N'importe quoi !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivian, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1987.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de loi de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
00	Compte rendu..... 1 en	106	606	
33	Questions..... 1 en	106	326	
03	Table compte rendu.....	60	82	
01	Table questions.....	60	80	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	96	506	
36	Questions..... 1 en	96	321	
06	Table compte rendu.....	60	77	
06	Table questions.....	30	48	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaires..... 1 en	664	1 603	
27	Série budgétaire..... 1 en	186	283	
DOCUMENTS DU SENAT :				
06	Un an.....	664	1 778	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

